CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 21 JUILLET 2020

_____

- COMPTE-RENDU INTÉGRAL -

Le mardi vingt et un juillet deux mille vingt, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la salle des Fêtes de la Mairie du 13ème arrondissement sur les convocations qui leur ont été adressées le mercredi quinze juillet et le jeudi seize juillet deux mille vingt par le Maire d'arrondissement et qui ont été affichées le même jour.

PRÉSENTS :
Mme AICHOUN BAPTISTE, M. AQUA, Mme ATALLAH, M. BASSIOUNI, M. BETOURNE, M. BOULET, M. COBLENCE, M. COUMET, M. COURBAN, Mme DECLERCQ, Mme ESTIENNE, M. FERRIER, M. FLORENTIN, M. GUILLOU, M. IDRISS, Mme KARAOUN GOUEZOU, Mme KOUASSI, Mme LACOMBE, M. LEROY-WARNIER, Mme MARCHAND, Mme MAULAT, M. MOINE, M. NAJDOVISKI, M. OLIVIER, Mme PATRIE, M. PENG, Mme RAYMOND-ROSSI, Mme SABATIER, Mme SEIGNOT, M. SHOUKRY, Mme SOLEILHAVOUP, Mme SOUYRIS, Mme STIBBE, M. TOKA, M. TRAN.

EXCUSÉS :
Avec pouvoir : Mme LAVILLE (pouvoir à Mme KOUASSI), Mme MILLET (pouvoir à Mme RAYMOND-ROSSI), M. OFFREDO (pouvoir à Mme KOUASSI).

Sans pouvoir : M. LE.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : M. Wilfried BETOURNE.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13ème arrondissement.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Nous allons désigner un secrétaire de séance. Qui nous proposez-vous ? Wilfried BETOURNE. Y'a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Wilfried BETOURNE est déclaré volontaire.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

13 2020 10 – Élection du président pour l'examen et le vote du compte administratif

M. LE MAIRE : Nous allons désigner un président pour l'examen et le vote du compte administratif. Je laisse la parole à Johanne Kouassi.

Mme Johanne KOUASSI : Merci Monsieur le Maire. En effet, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, nous allons débattre du compte administratif. Pour la bonne forme, le Conseil d'arrondissement doit élire un président uniquement pour cette délibération. Après, cette fonction de président cesse. Il est là pour présider les débats consacrés à l'examen du compte administratif. Je vous propose d'élire comme président Philippe Moine. Je vous propose de voter. Ceux qui sont pour ? Des contre ? Des abstentions ? Philippe Moine est donc désigné comme président pour présider ces débats.

POUR : 35 VOIX
CONTRE : 0
ABSTENTION : 3 ELUS DU GROUPE UDC13 (Mmes ESTIENNE et STIBBE et M. OLIVIER)
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE

13 2020 11 – Adoption du compte administratif de l'état spécial du 13ème arrondissement pour l'exercice 2019

Mme Johanne KOUASSI : En ce qui concerne le compte administratif, c'est un compte qui vise à retracer l'exécution effective des dépenses. Comme vous pouvez le voir dans le document joint, il y a les crédits ouverts, les dépenses mandatées et ce que l'on appelle « les crédits à reporter ». Il y a une section de fonctionnement qui porte sur les différentes activités. Vous avez, par exemple, les locaux associatifs, des écoles maternelles et élémentaires, etc. (l'ensemble des équipements qui relèvent de la mairie). Il y a également une section d'investissement.

Plus précisément, sur les montants, pour la section fonctionnement, il y a eu un montant de crédits ouverts de 17 229 191 €. Les dépenses mandatées s'élèvent à 14 259 823. Il y a donc un crédit à reporter de l'ordre de 2 400 000 € pour cette section de fonctionnement.

En ce qui concerne la section d'investissement, les crédits ouverts étaient d'un montant de 567 000 € avec des dépenses mandatées d'un montant de 239 000 €, ce qui donne un crédit à reporter de 327 548 €.

Dans le fonctionnement, pour les deux sections (investissement et fonctionnement), une part des crédits à reporter est dite « libre d'emploi ». Il s'agit de la part de ce solde qui ne correspond pas à des dépenses aujourd'hui engagées. Il est possible d'affecter ces reports dits « libres d'emploi ». Ce sera fait lors du vote du budget supplémentaire au mois de septembre.

Pour compléter les montants que je vous ai donnés, cette partie libre d'emploi dont l'affectation sera décidée au mois de septembre s'élève à 104 554 € pour la section d'investissement et 1 224 000 € pour la partie fonctionnement, dont 763 000 € au titre des fluides.

Voilà ce que je pouvais vous dire pour les comptes de l'état spécial de l'arrondissement. Je ne sais pas s'il y a des questions ou des demandes d'intervention.

M. Jean-Noël AQUA : J'ai une petite déclaration sur le vote évidemment positif que nous allons faire sur ce compte administratif. C'est un compte à l'équilibre qui montre la bonne gestion de l'équipe municipale sortante. La lecture de ces documents permet d'avoir un aperçu du quotidien de notre mairie, au plus près des habitants et des habitantes (petite enfance, éducation, équipements sportifs, activités artistiques, etc.). Tu l'as bien mentionné et résumé. Ces crédits permettent à notre mairie d'arrondissement d'exercer ses compétences dans tous ces domaines. Cependant, j'ai un point important à souligner. Ce compte est partiel, car bon nombre de choses et de politiques que nous menons et des crédits et des finances qui nourrissent notre activité locale proviennent du budget de la Ville de Paris qui est voté par le Conseil de la Ville de Paris : les subventions, les crédits d'investissement, le traitement des agents des services publics, etc. Tout cela est géré par la Ville de Paris. Or l'équilibre budgétaire de la Ville de Paris est de plus en plus difficile. Depuis plusieurs années, les dotations de l'État aux collectivités et particulièrement à Paris connaissent une baisse constante. En plus de cette austérité, le gouvernement actuel a imposé aux collectivités la contractualisation depuis deux ans avec deux objectifs : évidemment la chasse aux dépenses publiques qui est une véritable obsession pour ce gouvernement et un deuxième objectif, plus indirect, de lier les mains des collectivités. Or, clairement, et la crise du Covid l'a montré, ce sont ces collectivités locales (en particulier les mairies d'arrondissement, mais aussi les mairies globales) qui ont fait beaucoup : par exemple, la fabrication de visières sur le 13ème ou le versement d'aides sociales diverses et variées. Il y a une vraie opposition entre tout ce que nous pouvons faire au quotidien au service de la population et cette austérité qui nous coupe un certain nombre de moyens.

Aujourd'hui, comme nous l'avons appris, pour certains hier et d'autres ce matin, le montant de l'aide de l'État représente 3 % du surcoût lié au Covid. C'est plus qu'alarmant. Nous entendons un Premier ministre nous faire une déclaration d'amour sur les collectivités territoriales. L'amour c'est bien, les preuves d'amour c'est mieux. Là, nous sommes très loin du compte.

Évidemment, nous voterons le compte administratif pour tout ce qu'il comporte, mais nous continuons à lancer l'alerte sur l'austérité qui nous est imposée et qui nous empêche de mener les politiques que nous voudrions voir mener jusqu'au bout.

Mme Johanne KOUASSI : J'entends. Je voudrais juste repréciser le contexte et le périmètre de ces délibérations. Il s'agit bien de l'état spécial de la mairie du 13ème arrondissement. Quand on voit les différents domaines d'activité, j'entends les propos, mais à mon avis, ils dépassent assez largement le cadre de la délibération. Je comprends que l'on profite de l'occasion pour évoquer des sujets plus nationaux. Je ne sais pas s'il y a des questions. En tout cas, pour parler de ce qui me concerne, sur les crèches, il y a aussi du fonctionnement de la Ville en budget. Je pense que quand on interroge les parents, ils sont quand même relativement satisfaits du service qui peut être offert. Bien sûr, il faut avoir une vigilance pour que ce niveau de service soit constant, mais le service proposé satisfait les parents et les études menées auprès d'eux le confirment.

En ce qui concerne l'état du budget du compte administratif de l'état spécial du 13ème arrondissement, je vous propose de voter.

POUR : 33 VOIX
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4 (3 ELUS DU GROUPE UDC13 : Mme ESTIENNE et STIBBE et M. OLIVIER) et M. PENG)
Monsieur le Maire ne participe pas au vote.
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE

13 2020 17 – Autorisation donnée au Maire du 13ème arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaire des salles de la Mairie à titre gratuit avec des associations à but non lucratif qui concourent à l'intérêt général

M. LE MAIRE : Nous reprenons l'ordre du jour. Nous allons laisser passer les désignations pour y revenir ensuite (donc les délibérations 12, 13, 14, 15, 16).
Je passe la parole à Johanne Kouassi pour parler des conventions d'occupation temporaire.

Mme Johanne KOUASSI : Il s'agit de deux délibérations qui portent sur une autorisation donnée au Maire du 13ème arrondissement pour mettre à disposition les salles de la mairie. Dans la délibération 17, c'est à titre gratuit. C'est complètement encadré par un vote de 2018 où on définit bien dans quelles conditions peuvent être mises à disposition gracieusement les salles. Il s'agit d'associations à but non lucratif qui concourent à l'intérêt général. Il y a une attention portée pour que les événements organisés soient ouverts aux habitants et bénéficient au plus grand nombre. Sur la délibération 13 2020 17, je vous propose de procéder au vote. L'objectif de l'autorisation donnée au Maire du 13ème arrondissement est d'être plus réactif en cas de demande plutôt que d'attendre le prochain Conseil pour pouvoir répondre à une demande qui pourrait arriver.

M. LE MAIRE : Je reprends la main si tu le permets. Y a-t-il des demandes d'interventions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 2020 18 – Autorisation donnée au Maire du 13ème arrondissement pour signer des conventions d'occupation temporaire des salles de la Mairie pour les utilisateurs ne répondant pas aux critères d'attribution gratuite définis par la délibération 2018 DDCT 82

M. LE MAIRE : C'est toujours Johanne Kouassi, cette fois-ci pour d'autres conventions d'occupation temporaire, mais non gratuites.

Mme Johanne KOUASSI : Exactement. Il s'agit de la délibération jumelle, sauf qu'elle porte sur les utilisateurs qui ne répondent pas aux critères d'attribution gratuite. Concrètement, ce sont les cas peu fréquents, mais cela peut être par exemple pour des tournages de films. C'est un cas beaucoup moins fréquent que ceux visés par la délibération précédente.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'interventions sur cette délibération ? Donc je la soumets aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 ÉLU (M. PENG)
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE

13 2020 19 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire du 13ème arrondissement de Paris de signer les conventions de mise à disposition ponctuelle de salles au sein de la Maison de la vie associative et citoyenne du 13ème arrondissement

M. LE MAIRE : Cette fois-ci, c'est Serge Toka qui va rapporter. Il s'agit de la Maison de la vie associative et citoyenne. On avait l'habitude de l'appeler la maison des associations. Maintenant, c'est la MVAC. C'est imprononçable. J'espère qu'on trouvera un nouvel acronyme.

M. Serge TOKA : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une autorisation de signature des conventions à donner au Maire pour la mise à disposition ponctuelle de salles au sein de la Maison de la vie associative et citoyenne du 13ème. Cette délibération consiste à élargir les horaires d'ouverture de la MVAC de 8 heures à 22 heures du lundi au dimanche, hors certains jours fériés et congés, afin de s'adapter au rythme de vie des Parisiens engagés grâce à un dispositif de conventionnement avec les associations du 13ème arrondissement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions sur cette délibération ?
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 ELU (M. PENG)
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE

13 2020 20 – Autorisation donnée au Maire du 13ème arrondissement pour signer des conventions de mise à disposition des espaces de la mairie dans le cadre de tournage de longs et courts métrages

M. LE MAIRE : Je passe la parole à Philippe Moine. Nous mettons à jour les conventions spécifiques pour les tournages de longs et courts métrages

M. Philippe MOINE : Merci Monsieur le Maire. En effet, la mairie du 13ème est un lieu reconnu pour les tournages de courts et de longs métrages. Il est prévu un certain nombre de conditions pour mettre à disposition les locaux de la mairie. Il s'agit à travers cette délibération d'autoriser le Maire du 13ème à signer les conventions nécessaires qui fixent à la fois le montant des redevances et les différentes conditions qu'il faut respecter pour utiliser la mairie pour ce type de tournage.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Je n'en vois pas.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 ELU (M. PENG)
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux délibérations qui concernent la petite enfance avec toute une série de subventions à des associations gérant des structures. Je laisse la parole à Johanne KOUASSI.

2020 DFPE 6 – Subvention (163 140 euros) et avenant n°4 avec l'association LA PASSERELLE (13ème) pour la structure multi-accueil Outremer (13ème)

Mme Johanne KOUASSI : Nous commençons avec la subvention attribuée l'association LA PASSERELLE qui gère la structure multi-accueil Outremer qui est située au 42, rue de la Colonie. Il s'agit d'une subvention fixée à 163 140 €. C'est une structure multi-accueil qui a une capacité de 24 enfants. Cela vaudra pour toutes les conventions d'objectifs et les subventions aux associations gérant des équipements de petite enfance : concernant les règles de calcul des subventions, nous prenons le nombre d'heures facturées et il y a un dénominateur composé de la capacité d'accueil, du nombre de jours d'ouverture et du nombre d'heures par jour. Voilà le principe de fixation des montants de ces subventions. C'est une question qui peut se poser.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme Mireille ESTIENNE : J'avais une demande valable pour l'ensemble des prochaines délibérations concernant les associations. Je voulais savoir s'il y avait un quota réservé aux habitants du 13ème arrondissement.

Mme Johanne KOUASSI : Pour être claire, les enfants accueillis par ces associations et ces structures associatives passent bien en commission d'attribution. Les parents peuvent prendre directement contact avec l'association, mais nous échangeons régulièrement avec elle et il y a une validation en commission d'attribution. Nous sommes donc en mesure de dire où habitent les familles accueillies dans ces structures. Il s'agit en grande partie d'habitants du 13ème arrondissement comme pour l'essentiel des crèches.

M. LE MAIRE : En fait, il faut faire une demande de dérogation pour les crèches municipales quand les personnes n'habitent pas le 13ème.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 ELU (M. PENG)
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE

2020 DFPE 8 –Subvention (2 202 027 euros), avenants n° 4 à l'association « ENFANT PRESENT » (20ème) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance

Mme Johanne KOUASSI : Il s'agit cette fois d'une subvention accordée à l'association ENFANT PRESENT. Il s'agit d'une crèche familiale préventive située rue Pierre Gourdault. Cette crèche a une vocation d'accompagnement de publics défavorisés ou de familles plus soumises à des horaires décalés, d'où son nom de crèche préventive en matière d'accompagnement plus développé que ce qui peut se faire dans d'autres structures. Il nous est proposé de voter une subvention d'un montant de 702 704 €. La capacité d'accueil de cet établissement est de 30 enfants.

M. LE MAIRE : Merci. Il n'y a pas de demandes d'intervention ?
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2020 DFPE 10 – Subvention (187 093 euros), avenants n° 4 à l'association « Arthur et Marine » (13ème) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance

Mme Johanne KOUASSI : Il s'agit de l'association « Arthur et Marine » qui gère un établissement d'une capacité d'accueil de 40 places situé au 6, villa Nieuport. Le montant de la subvention est fixé à 95 075 €.

M. LE MAIRE : Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 ELU (M. PENG)
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE

2020 DFPE 14 – Subvention (1 496 857 euros), avenants n° 2, 3 et 4 à l'association La Croix-Rouge Française (14e) pour ses sept établissements d'accueil de la petite enfance

Mme Johanne KOUASSI : La délibération qui intéresse plus spécifiquement notre arrondissement est la subvention accordée à l'établissement situé rue Vandrezanne. C'est un établissement géré par la Croix-Rouge d'une capacité de 45 places. Il y a un centre de PMI adjacent à cette structure d'accueil. Nous travaillons depuis plusieurs mois au projet de réhabilitation de cette crèche qui est vieillissante, pour ceux qui la connaissent. Le montant de la subvention est de 183 844 €.

M. LE MAIRE : Merci. C'est un sujet compliqué. Il y a des problèmes de carrières. Il y a un problème d'équilibre économique si nous devons traiter la question de la carrière. Nous regardons si nous ne pouvons pas trouver un projet concomitant pour accompagner la rénovation de cet établissement. Ce dossier n'est pas simple. J'espère que nous arriverons vite à monter un projet.
Il n'y a pas de demandes d'intervention ?
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2020 DFPE 65 – Subvention (155 859 euros), convention à l'association Ozar Hatorah Paris 13 Crèche pour la crèche collective (13ème)

Mme Johanne KOUASSI : Il s'agit de la crèche gérée par l'association Ozar Hatorah située rue des Cordelières qui a une capacité d'accueil de 66 places avec un montant de subvention fixé à 155 859 €. Il s'agit d'une délibération qui suscite des débats à chaque fois qu'elle est présentée. En préambule, je souhaiterais pouvoir préciser le fonctionnement de cette crèche dite confessionnelle. C'est une crèche avec laquelle il y a une convention d'objectif très claire qui conditionne aussi l'octroi de la subvention. Dans son mode de fonctionnement, la crèche Ozar Hatorah dispose d'horaires et de jours d'ouverture similaires à toutes les autres crèches associatives. Il y a pu y avoir, par le passé, des interrogations sur l'ouverture de cette crèche, en particulier le vendredi après-midi. C'est un sujet bien connu de la DFPE. En tant qu'élue, depuis que je m'occupe des crèches, je suis extrêmement attentive à cette convention d'objectifs par l'association Ozar Hatorah et j'ai pu me rendre moi-même sur place un vendredi après-midi pour constater que la crèche était vraiment ouverte et donc s'inscrivait dans la convention d'objectifs qui a pu être fixée par la Ville. J'ajouterai également que les attributions faites par cette crèche passent en commission et qu'il y a des échanges réguliers avec la direction de cette structure.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y'a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Alexandre COURBAN : Si vous permettez, chers collègues, effectivement, cette subvention suscite quelques interrogations et quelques remarques. Revenons-en à l'essentiel. L'association Ozar Hatorah affirmait récemment que les valeurs morales et universelles de la Torah guidaient ses pratiques au quotidien. Même si c'est une mention que l'on ne trouve plus explicitement sur son site Internet, permettez-moi de vous faire remarquer qu'en hébreu, « Ozar Hatorah » signifie « trésor de la Torah ». C'est une association qui avait pour but originel d'assurer une éducation juive orthodoxe aux enfants issus des communautés séfarades. Le caractère confessionnel de la crèche que la collectivité est invitée à soutenir est donc indéniable.

Notre attachement à la laïcité est inséparable de notre engagement en faveur du bien commun. La loi de séparation des églises et de l'État adoptée le 9 décembre 1905 est une de ces grandes lois qui font notre République et à laquelle nous sommes toutes et tous attachés. Si la loi de 1905 n'est pas toute la laïcité, elle en constitue néanmoins le cœur. Encore aujourd'hui, c'est elle qui règle beaucoup d'aspects d'une laïcité quotidienne, apaisée et démocratique. Cette loi qui s'impose à chacun et chacune d'entre nous doit être appliquée sans ambiguïté par l'ensemble des collectivités, à commencer par la nôtre.

Comme l'a écrit Jean Jaurès, le conflit profond des croyances traditionnelles et de la pensée libre n'est pas résolu, mais le milieu de liberté où il peut se résoudre est créé. Par conséquent, nous voterons contre cette demande de subvention et espérons que cette nouvelle mandature sera l'occasion de donner encore davantage de moyens au service public de la petite enfance que la majorité municipale, dont nous sommes, développe sans relâche depuis mars 2001. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : C'est un débat habituel dans notre instance. Je m'attendais à ce point que je respecte tout à fait même si je vais voter favorablement la délibération.
Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. Wilfried BETOURNE : Je ferai une intervention beaucoup plus brève que mon collègue communiste. Pour les mêmes raisons de respect du principe de laïcité, notre groupe écologiste s'abstiendra sur cette délibération. Nous avons noté les évolutions : la signature d'une convention, le fait que l'association semble s'y conformer. N'ayant pu vérifier par nous-mêmes le respect strict de cette convention, le choix qui est le nôtre est de nous abstenir sur cette délibération.

M. LE MAIRE : Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 25 VOIX
CONTRE : LES 5 ELUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN
ABSTENTION : 8 (LES 7 ELUS DU GROUPE GEP 13ÈME ET M. PENG)
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE

2020 DFPE 80 – Subvention (91 654 euros) et avenant n°4 avec l'association RESEAU TREIZE (13ème) pour la halte-garderie Le Petit Navire (13ème)

Mme Johanne KOUASSI : C'est une subvention qui suscitera moins de débats. Il s'agit de la halte-garderie Le Petit Navire située sur la dalle des Olympiades gérée par l'association RESEAU TREIZE. Il est proposé de voter une subvention dont le montant s'élève à 91 654 €.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de demandes d'intervention ?
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 ELU (M. PENG)
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE

2020 DFPE 105 – Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques – Subventions (144 000 euros) à neuf associations : trois avec convention et deux avec avenant à CPO, pour leurs actions de soutien à la parentalité

M. LE MAIRE : Nous passons à une subvention pour une association qui s'occupe de l'accompagnement des familles. C'est toujours Johanne Kouassi qui rapporte.

Mme Johanne KOUASSI : Il s'agit d'une subvention qui s'élève à un montant de 25 000 € que l'on propose d'octroyer à l'association « Moi et mes enfants ». C'est une association très dynamique, qui a été retenue en 2019 dans le cadre de l'appel à projets du 13ème arrondissement, située dans le quartier Clisson Nationale. C'est une association qui a pour objectif d'accompagner les familles monoparentales, notamment en proposant ce que l'on appelle « des temps de répit », c'est-à-dire des temps où les enfants peuvent être pris en charge l'espace de quelques heures. Une des difficultés dans les familles monoparentales est d'avoir des moments où le parent peut avoir des temps pour lui. Un parent qui se sent bien sera plus à même de bien s'occuper de son enfant. C'est une activité essentielle. C'est une association extrêmement dynamique. Même pendant le confinement, elle a proposé à distance des ateliers aux enfants. Cette association a la force de travailler en réseau. Elle a beaucoup d'autres partenaires dans le quartier Clisson Nationale et plus largement. Cette association aura un lieu dédié boulevard Vincent Auriol prochainement.

M. LE MAIRE : Ils se sont beaucoup mobilisés pendant l'épisode du confinement pour essayer d'aider les familles en continuant leurs activités par Internet. Cela ne touche pas tout le monde, mais ils étaient très mobilisés à ce sujet.

Mme Mireille ESTIENNE : Vous nous expliquez que ces locaux vont être boulevard Vincent Auriol. Est-ce que ce sont des locaux définitifs ou provisoires ? Dans la délibération, on nous explique qu'il y aura des premiers locaux et qu'il y aura des locaux définitifs un peu plus tard.

M. LE MAIRE : Ils sont actuellement situés avenue d'Italie dans des locaux provisoires et ils vont être installés dans la nouvelle construction sur le boulevard Vincent Auriol en pied d'immeuble, ce qui leur donnera plus de visibilité. Aujourd'hui, ils sont situés dans des locaux pas très accessibles, là où il y a les travaux de la nouvelle station de la ligne 14 Maison-Blanche. L'accès n'est pas très aisé. L'aménagement devait avoir lieu. Ils devaient y entrer beaucoup plus tôt. L'épisode sanitaire a retardé leur installation.

Mme Mireille ESTIENNE : Ce sera aussi peut-être plus grand.

M. LE MAIRE : Ce sera plus grand et surtout plus fonctionnel pour accueillir les familles.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vais soumettre au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 ELU (M. PENG)
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE

2020 DFPE 106 – Renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles et favoriser les échanges entre pairs – Subventions (142 500 euros) à six associations

M. LE MAIRE : C'est toujours Johanne Kouassi, cette fois-ci sur des activités plus ludiques.

Mme Johanne KOUASSI : En ce qui concerne le 13ème arrondissement, deux associations sont directement visées par cette délibération. Il y a tout d'abord l'association « Courant d'Art Frais », bien connue pour le spectacle de marionnettes géantes fait chaque année dans le quartier Brillat-Savarin et qui permet d'associer parents et enfants du quartier. C'est un événement vraiment très sympathique pour ceux qui ne le connaîtraient pas et qui souhaitent s'y rendre la prochaine fois qu'il sera tenu. Sur l'année scolaire 2018-2019, 19 familles ont pu être accompagnées dans le cadre de cette activité. Les marionnettes fabriquées sont vraiment de très bonne qualité.

Il y a également l'association « 13 Pour Tous » pour son projet « Club parents en scène ». C'est un projet autour du théâtre-forum afin d'aborder avec les familles les questions autour de la parentalité. Au-delà de ces ateliers théâtre-forum, le centre social 13 Pour Tous organise également des soirées festives, des sorties culturelles et beaucoup d'ateliers artistiques ou autres. Cela s'adresse aux parents volontaires qui fréquentent le centre social ouvert à tous.

Le montant des subventions atteint 3000 € pour Courant d'Art Frais et 15 500 € pour 13 Pour Tous.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 ELU (M. PENG)
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE

2020 DFPE 107 – Accompagnement des séparations - Subventions (159.500 euros) à neuf associations et signature de huit conventions annuelles et un avenant à convention pour leurs activités de médiation familiale

M. LE MAIRE : Nous allons maintenant parler de médiation familiale, comme cela est pudiquement dit.

Mme Johanne KOUASSI : C'est une subvention large, sur tout Paris. Pour ce qui concerne vraiment le 13ème arrondissement, il s'agit de l'association « Parenthèse Médiation » qui intervient en mairie. C'est une association bien identifiée des partenaires (PMI, crèches) qui se propose d'accompagner les familles qui en ont besoin dans un processus de séparation ou de médiation, de gestion de conflits intrafamiliaux. Il est proposé d'octroyer à cette association un montant de 13 000 €.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 ELU (M. PENG)
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE

M. LE MAIRE : Je suis désolé, le Conseil est très chargé en subventions. Il y aura d'autres Conseils comme ça, car il y aura un effet « rattrapage ».

2020 DASCO 55 – Collèges publics dotés d'une restauration autonome – Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2020-2021

M. LE MAIRE : Nous passons à la DASCO 55. Là aussi, il y aura une série de subventions extraordinaires, mais aussi généralement annuelles. Nous commençons par les collèges et c'est Vincent Boulet qui la rapporte.

M. Vincent BOULET : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit pour cette délibération d'une délibération annuelle portant sur les tarifs de restauration dans les collèges pour ce que les personnels de l'éducation nationale appellent les « commensaux », c'est-à-dire les adultes ayant accès aux services de restauration qu'ils soient des personnels de la Ville de Paris attachés au collège ou personnels de l'Éducation nationale ou personne de passage. Dans le 13ème, cela concerne les collèges Georges Braque, Camille Claudel, Gustave Flaubert, Évariste Galois, Elsa Triolet, Thomas Mann et Moulin des Prés. La grille est très normée. Cela reprend l'essentiel de la grille votée l'année dernière en prenant en compte une petite évolution du tarif forfaitaire de l'URSSAF. Les tarifs sont fixés en fonction du point d'indice et de la catégorie de personnel et vont de 2,45 à 5 euros et à 7 euros pour le personnel de passage.

M. LE MAIRE : Ce sont des délibérations annuelles obligatoires. Pour percevoir les fonds, il faut revoter cela tous les ans. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 ELU (M. PENG)
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE

2020 DASCO 56 – Caisses des écoles – Subvention complémentaire pour la restauration scolaire des lycées municipaux parisiens

M. LE MAIRE : nous passons à la 56. C'est la subvention complémentaire qui concerne la restauration scolaire des lycées municipaux.

M. Emmanuel COBLENCE : Effectivement, c'est une subvention complémentaire pour la restauration scolaire des lycées municipaux parisiens, liée évidemment à la crise sanitaire actuelle qui fait que le transfert des lycées municipaux à la région Île-de-France, initialement fixé au 1er septembre 2020, va finalement être reporté d'un an. Du coup, la restauration des lycéens accueillis dans ces établissements va demeurer pendant un an supplémentaire une compétence de la Ville de Paris. Cela concerne beaucoup de lycées parisiens. Pour le 13ème, cela concerne le lycée Gaston Bachelard, situé rue Tagore, pour lequel il nous est demandé une subvention complémentaire de 34 235 €.

M. LE MAIRE : Comme cela vient d'être indiqué, le transfert vers la région Île-de-France a été reporté. J'espère que nous allons réussir à atterrir car c'était très compliqué pour les personnels qui vont changer d'employeur. J'espère que cette fois-ci, on ne fera pas d'annonce inconsidérée.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2020 DASCO 74 – Caisse des écoles (13ème) – Subvention exceptionnelle (584 443 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

M. LE MAIRE : Cette fois, c'est plus large : c'est pour notre caisse des écoles.

M. Emmanuel COBLENCE : C'est effectivement plus large. C'est toujours lié à la crise sanitaire. Cette fois-ci, cela porte sur une subvention exceptionnelle de 584 443 € pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. C'est lié à la crise sanitaire qui fait que le service rendu aux familles des enfants scolarisés a été interrompu, ce qui a eu un impact extrêmement fort sur les montants encaissés qui viennent à manquer pour la caisse des écoles tandis que dans le même temps, les charges restaient quasiment inchangées, notamment en raison de la masse salariale qu'il fallait, bien évidemment, continuer à payer et à honorer.
Du coup, la situation financière de la caisse des écoles s'en est trouvée assez dégradée, ce qui rend nécessaire le versement de cette subvention exceptionnelle.

M. LE MAIRE : Évidemment, les collectivités ainsi que les caisses des écoles ne peuvent pas bénéficier des mesures prises par l'État sur le chômage partiel. Nous payons l'intégralité des salaires, primes afférentes. Aujourd'hui, il y a un vrai sujet avec l'aide de l'État. A ce jour, la somme proposée par l'État couvre 3 % des dépenses exceptionnelles qui ont été faites au moment de la crise sanitaire. 3 %, c'est vraiment l'épaisseur du trait. C'est la moitié du coût des derniers masques achetés. Cela ne prend pas en compte toutes ces dépenses, toutes les aides sociales extraordinaires qui ont été versées, tout ce que nous n'avons pas perçu en redevances. Nous parlions des crèches tout à l'heure. Là aussi, les personnels ont continué à être payés alors que les crèches étaient quasiment vides, et quand elles ne l'étaient pas, c'était pour les enfants des personnels soignants, que nous ne faisions pas payer. Toutes les recettes ont été très fortement affectées.

Mme Elisabeth STIBBE : Il est évident que cela est nécessaire. Nous allons bien sûr voter pour. J'avais juste une question sur le montant de cette subvention qui est très important par rapport à celui accordé à d'autres caisses des écoles dans d'autres arrondissements. Nous voyons une différence notable pour le 13ème et le 14e qui sont de 584 000 et 635 000 € contre 18 000 pour le 10e ou 11 000 pour le 15e qui est un gros arrondissement aussi. Je me demandais ce qui faisait cette différence.

M. LE MAIRE : C'est une bonne question. Je ne connais pas les montants des autres arrondissements. Par essence, nous ne recevons que celui qui nous concerne. Je ne me l'explique pas. Je poserai la question. J'imagine qu'il y aura d'autres délibérations et qu'ils n'ont peut-être pas fait eux-mêmes le bilan des dépenses spécifiques. La Ville de Paris s'est engagée auprès de chacune des caisses des écoles à combler la différence entre les dépenses et les recettes qui n'ont pas été perçues. Il y aura les mêmes modalités pour toutes les caisses des écoles. Encore une fois, ils n'ont peut-être pas rendu le bilan total exhaustif auprès de la Ville de Paris. Je poserai la question. En première étude, je ne me l'explique pas.
Emmanuel Coblence posera la question, car il est à la commission concernant l'éducation à l'Hôtel de Ville.
S'il n'y a pas d'autres interventions, je soumets DASCO 74 à vos suffrages. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2020 DASCO 81 – Caisses des écoles – Modification du calendrier de versement des subventions au titre du service de restauration scolaire

M. Emmanuel COBLENCE : C'est effectivement la suite de cette même histoire. Cette fois-ci, cette délibération vise à modifier non pas les montants, mais le calendrier de versement des subventions au titre de la restauration scolaire pour la caisse des écoles. Du fait de la dégradation de la situation de trésorerie de la caisse des écoles, il apparaît opportun d'avancer le versement du solde et d'autoriser ce versement non pas au second semestre de l'année, mais dès le deuxième trimestre. C'est l'objet de cette délibération.

M. Jean-Baptiste OLIVIER : Je ne comprends pas bien. Autant on peut voter la précédente puisque l'on nous explique (et tout le monde peut le comprendre) qu'il y a un manque de recettes qui crée un trou qui, comme le faisait remarquer ma collègue Élisabeth Stibbe, paraît totalement disproportionné par rapport aux autres arrondissements, autant là, on nous explique par la même raison une autre délibération. Cela pourrait porter à croire qu'il y a un déséquilibre chronique et que l'une de ces deux délibérations aurait quand même eu lieu malgré la crise. Est-ce celle-là, concernant la trésorerie, ou la précédente, c'est-à-dire le trou considérable ?

M. Emmanuel COBLENCE : Non, les deux délibérations sont liées à une situation exceptionnelle qui est la situation et les conséquences du confinement et de la fermeture des écoles et de son impact sur la caisse des écoles. Ces deux délibérations sont bien liées à la situation sanitaire.

M. LE MAIRE : S'il n'y a pas d'autres interventions, je la soumets à vos suffrages. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 (1 ELUE DU GROUPE UDC13 (Mme ESTIENNE) et M. PENG)
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE

2020 DU 65 – Dépôt par l'Institut du Cerveau et de la Moelle Épinière des demandes d'autorisations d'urbanisme sur des locaux de Ville de Paris nécessaire à leur projet d'extension au 187 rue du Chevaleret (13ème)

M. LE MAIRE : Nous passons à la délibération 65 qui concerne un très beau projet. Il faut formellement le faire passer ici puisqu'il s'agit d'un dépôt d'autorisations d'urbanisme sur des locaux qui nous concernent. C'est l'installation d'une pépinière à l'Institut du Cerveau et de la Moelle Épinière. Je laisse la parole à Jean-Noël Aqua.

M. Jean-Noël AQUA : Effectivement, cette délibération concerne l'Institut du Cerveau et de la Moelle Épinière. Il est implanté au cœur de notre arrondissement. Il regroupe aujourd'hui plus de 650 chercheurs, ingénieurs, techniciens travaillant sur la recherche liée au cerveau et aux maladies neurologiques. Cet institut a permis de regrouper en un seul pôle l'ensemble de la recherche qui était auparavant dispersée sur le site de la Pitié-Salpêtrière sur tout ce qui concerne la neuroscience, la psychiatrie, la psychologie, etc. Il couvre à la fois le domaine de la recherche fondamentale, mais aussi de la recherche appliquée, en l'occurrence la recherche clinique sur des maladies telles que la maladie d'Alzheimer, de Parkinson, la sclérose en plaques, etc. La création de cet institut a permis une activité qui visiblement est florissante. L'institut cherche à s'agrandir, ce qui est évidemment une bonne nouvelle pour la recherche et pour les malades. Nous avions voté en 2019 une subvention d'un million pour un projet d'extension de cet institut sur des locaux au 187 rue du Chevaleret. L'Institut du Cerveau et de la Moelle Épinière a déjà acquis la moitié de la surface de cette extension. Une deuxième partie est prévue sur des emprises actuellement

possédées par la Ville de Paris. C'est cette deuxième partie qui fait l'objet de cette délibération. Nous parlons de 1400 m² actuellement gérés par Elogie-Siemp essentiellement utilisés comme parkings, visiblement sous-utilisés. L'objet de la délibération vise à sécuriser l'opération d'extension en autorisant le dépôt des autorisations d'urbanisme relatives à ce sujet. Il s'agit donc des demandes d'autorisation d'urbanisme sur les biens communaux visés par le projet et des demandes de constitution des servitudes nécessaires. Je vous propose de voter cette belle délibération.

M. LE MAIRE : Cela va être le premier lieu européen pour tout ce qui concerne la recherche sur le vieillissement (maladie d'Alzheimer, mais pas seulement) et peut-être le premier lieu mondial. C'est une opération très importante, par le nombre de mètres carrés, mais je pense qu'elle aura beaucoup de retentissement à l'avenir.
Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2020 DAC 32 – Subventions (525.000 euros), avenant à convention avec la SARL Kali production (8e) et la Société coopérative d'intérêt collectif De rue et de cirque (13ème)

M. LE MAIRE : Nous écoutons Philippe Moine pour la DAC 32 pour une convention avec la SARL Kali production et surtout 2r2c que nous connaissons bien.

M. Philippe MOINE : Il s'agit d'une délibération consacrée au soutien de la Ville aux arts de la rue et du cirque. Le 13ème est concerné pour le collectif 2r2c implanté dans le 13ème arrondissement que beaucoup connaissent. Ceux qui siégeaient dans le Conseil précédent le savent déjà, mais il faut souligner que la Ville a acquis des locaux rue Watt, dont l'exploitation doit être confiée à 2r2c. Cette exploitation a été décalée puisqu'un incendie survenu l'été dernier a détruit un certain nombre d'aménagements. C'est seulement au début de l'année prochaine que les locaux de la rue Watt seront confiés à 2r2c.

Par ailleurs, 2r2c, comme beaucoup de structures, est fortement impacté par la crise sanitaire puisque beaucoup de spectacles ont été annulés ou reportés, ce qui place ce collectif dans une grande difficulté. Néanmoins, la Ville poursuit son soutien. Il est proposé de porter la subvention totale pour 2020 à 515 000 €, dont 5 000 € au titre de la résilience, c'est-à-dire les petits compléments qui sont versés en lien avec les aménagements nécessaires. Il faut procéder à une organisation différente du travail qui peut avoir des coûts supplémentaires. Compte tenu de l'acompte qui avait déjà été voté à la fin de l'année dernière, il est proposé maintenant un complément de 158 000 € pour porter la subvention totale à 515 000 €.

M. LE MAIRE : il y aura donc bientôt un beau lieu rue Watt.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 33 VOIX
CONTRE : 0
ABSTENTION : 5 (4 ELUS DU GROUPE UDC13 : Mmes ESTIENNE et STIBBE et MM. OLIVIER et SHOUKRY) et M. PENG)
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE

2020 DAC 139 – Subventions (2.412.000 euros) à trois sociétés, avenants à convention avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Petit Bain (13ème) et la Société par Actions Simplifiée Madline (18e)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DAC 139 avec le Collectif Petit Bain.

M. Philippe MOINE : Petit Bain et la péniche El Alamein. Il s'agit d'une délibération consacrée au soutien de la Ville aux musiques actuelles et aux lieux de diffusion de musiques actuelles. Comme pour beaucoup de structures du monde de la culture, ces lieux sont très durement touchés. Tant Petit Bain, dont la salle accueille en temps normal 450 personnes, que El Alamein n'ont pas pu encore organiser des concerts dans leur salle. Il y a des événements programmés tout au long de l'été dans les espaces extérieurs, mais dans des conditions différentes avec des conséquences pour leur propre billetterie. Néanmoins, tout le monde connaît l'importance de ces péniches pour la vie culturelle du 13ème arrondissement au-delà de Paris. Cela contribue à l'attractivité de notre arrondissement et au quartier de Paris Rive Gauche.

En ce qui concerne Petit Bain, c'est une structure très importante qui, au-delà de ses concerts, organise de très nombreux événements, des ateliers à destination de nombreux publics. Il est proposé de porter la subvention totale pour 2020 à 100 000 €. Compte tenu des 50 000 € déjà votés en acompte à la fin de l'année dernière, ce sont donc 50 000 € votés aujourd'hui.

Concernant El Alamein, elle a la particularité, dans le cadre du soutien aux musiques actuelles, de mettre ses espaces à disposition gratuitement des compagnies qu'elle programme et l'intégralité de la billetterie leur est reversée. C'est un soutien très important à ces compagnies émergentes. La billetterie ne sert pas à rémunérer les propriétaires de El Alamein et les exploitants, mais, pour l'essentiel, tout ce qui est lié au bar et à la restauration. Compte tenu du rôle très important que joue El Alamein en soutien aux musiques actuelles, il est proposé de renouveler une subvention annuelle de 12 000 €.

M. LE MAIRE : Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur cette délibération ? Je n'en vois pas.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je me suis peut-être trompé. Formellement, on ne peut pas interrompre le processus de vote. Je reprendrai le vote après. Si vous souhaitez prendre la parole, faites-le avant que je lance l'opération de vote. Je dis cela pour que nous apprenions à travailler ensemble. Il n'y a aucun problème. Je reprendrai le vote après.

M. Habib SHOUKRY : Je vous remercie. Concernant le vote de ces subventions, je sais que nous sommes dans un contexte très particulier qui nécessite d'aider un certain nombre d'activités. Je regrette que, durant cette période où nous demandons à chacun de faire des efforts, certains modèles ne soient pas adaptés de manière ponctuelle à la situation, c'est-à-dire que certains modèles qui sont totalement subventionnés puissent peut-être tirer des revenus de certains événements et que les sociétés à vocation commerciale puissent avoir peut-être recours à plus de prêts bancaires, voire à des prêts de la Mairie de Paris, plutôt que systématiquement des subventions qui sont un peu non pas des chèques en blanc puisqu'ils ne seront pas remboursés, mais que l'on ne pense pas systématiquement à la subvention comme solution dans ces situations.

M. Philippe MOINE : Je voulais préciser que le montant de ces subventions ne représente vraiment qu'une partie du bilan de ces associations. Pour Petit Bain, les subventions des collectivités représentent 18 % du total des recettes. L'essentiel des recettes est lié au bar et à la restauration. C'est la même chose pour El Alamein. Ce ne sont pas des structures qui sont entièrement subventionnées. En revanche, ce sont des structures qui jouent un rôle très important en soutien aux musiques actuelles. Cela fait partie de la politique culturelle de soutenir ce type d'activités. Ce ne sont pas des activités purement commerciales.

Ce sont des structures conçues pour permettre l'émergence de compagnies nouvelles. Cela explique ces subventions.

Enfin, dans le contexte actuel, ils ne peuvent pas ouvrir leurs salles donc ne peuvent pas engranger le même niveau de billetterie qu'en période normale. Donc le soutien apparaît particulièrement déterminant maintenant pour éviter que ces structures ne coulent, sans mauvais jeu de mots.

M. LE MAIRE : Très sérieusement, j'espère que les activités pourront reprendre à la rentrée de manière plus normale, mais aujourd'hui, les acteurs culturels sont aux abois. Je pense que certaines salles n'y survivront pas. Il est évident que quand nous n'avons que des charges et pas de recettes, cela tangue sérieusement pour reprendre le jeu de mots de Philippe Moine. La Ville de Paris s'était engagée (et il me semble que ce plan faisait plutôt l'unanimité dans les rangs du Conseil) à soutenir des acteurs culturels de manière importante soit en finançant un certain nombre d'activités estivales à perte, puisqu'il n'y a pas de recettes, pour des activités en extérieur, soit en subventionnant directement les acteurs. Cela fait partie des aides attendues pour éviter que des structures ne ferment définitivement.
S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais soumettre à vos suffrages. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 33 VOIX
CONTRE : 0
ABSTENTION : 5 (4 ELUS DU GROUPE UDC13 : Mmes ESTIENNE et STIBBE et MM. OLIVIER et SHOUKRY) et M. PENG)
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE

2020 DASES 128 – Subventions aux 30 centres sociaux associatifs

M. LE MAIRE : Nous passons à la DASES 128. Il s'agit cette fois-ci des subventions récurrentes et annuelles aux 30 centres sociaux. C'est Juliette Sabatier qui rapporte uniquement pour ceux du 13ème.

Mme Juliette SABATIER : Merci Monsieur le Maire. Il nous est effectivement demandé d'approuver les subventions de fonctionnement, essentiellement des renouvellements, des centres sociaux associatifs, dont deux se situent dans le 13ème : pour l'association 13 Pour Tous, place de Vénétie, une subvention globale de 222 692 € qui contient 209 692 € pour le fonctionnement et quatre plus petites subventions de 2000 à 4000 € pour soutenir quatre projets au titre de la Politique de la Ville, de la famille et de la petite enfance et de la jeunesse ; pour l'association Maison 13 Solidaire qui gère et anime le centre culturel du même nom rue Annie Girardot, une subvention globale de fonctionnement de 158 122 € pour l'année 2020.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ?
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 (1 ELUE DU GROUPE UDC13 (Mme ESTIENNE) et M. PENG)
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE

2020 DAE 104 – Marchés découverts alimentaires et biologiques - Covid19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants

M. LE MAIRE : Nous passons aux marchés découverts alimentaires. Je laisse la parole à Rym Karaoun Gouezou. La première est la DAE 104.

Mme Rym KARAOUN GOUEZOU : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, depuis l'épidémie de Covid19, comme vous le savez, nos marchés de quartier ont besoin d'aide. Pour rappel, ils ont été dans l'obligation de fermer à partir du 15 mars et jusqu'au 11 mai, soit quasiment deux mois pendant lesquels ils n'ont pu faire aucun chiffre d'affaires et cela sans indemnité, car comme vous devez le savoir, les épidémies ne font pas partie des cas de force majeure assurés par les multirisques professionnelles. À ce titre, la Mairie de Paris propose une exonération des places et charges dues pendant six mois. Il est important que les communes soient à leurs côtés. Nos petits commerces ont besoin de notre aide et notre soutien. Pour cela, je compte sur vous pour délibérer en leur faveur.

M. Jean-Baptiste OLIVIER : Il est évidemment nécessaire de voter ce type d'exonération. C'est d'ailleurs prioritaire. Ce qui m'a intrigué dans cette délibération est que ce ne soit que pour six mois. Je pense que ce serait bien de le faire pour toute l'année 2020. Ce sera d'ailleurs le sens d'un amendement au Conseil de Paris. Nous allons donc nous abstenir sur cette délibération.

M. LE MAIRE : J'en profite pour vous indiquer que nous réfléchissons à installer le marché Maison-Blanche sur une seule rangée. Ce sera très compliqué tant que nous aurons les travaux du métro. Nous ne pouvons pas installer autant de commerçants sur une rangée que sur deux. Nous prendrons les dispositions qu'il faut si l'épidémie redémarre vraiment, mais la situation n'est pas agréable et potentiellement nous posera des questions sur le plan sanitaire. Nous allons essayer de profiter pour mettre les choses à plat, mais cela dépend de DSP, donc cela est très contraint. Elles ont été votées il n'y a pas très longtemps. Il faudra avoir cette discussion avec les gestionnaires de marchés découverts.

J'entends ce que vous dites par ailleurs sur les six mois. Nous avons été plutôt une ville très généreuse avec les commerces, que ce soient les marchés découverts, mais aussi les loyers. Je vous rappelle que la Ville de Paris et ses appendices, notamment les bailleurs sociaux, ont proposé non pas de reporter les loyers, mais de les annuler sur trois à six mois, généralement pour six mois. Ce sont des dispositions très généreuses comparativement à ce qui se passe ailleurs, dans le privé ou d'autres villes de France.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? L'opposition s'abstient en attendant le dialogue au Conseil de Paris.

POUR : 33 VOIX
CONTRE : 0
ABSTENTION : 5 (4 ELUS DU GROUPE UDC13 (Mmes ESTIENNE et STIBBE et MM. OLIVIER et SHOUKRY) et M. PENG)
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE

2020 DAE 141 – Marchés de quartier – Covid-19 – Indemnisation des délégataires de service public, gestionnaires des marchés - Provision sur indemnité

Mme Rym KARAOUN GOUEZOU : Toujours depuis le mois dernier, la Mairie de Paris a mis en exécution son plan de soutien lié à l'épidémie de Covid19 en faveur de certains acteurs économiques dont les marchés de quartier. Parmi ces dispositions, il y a l'exonération des droits de place et afin de soutenir ces derniers, une provision sur indemnité doit être accordée aux gestionnaires de marchés. Cette provision est calculée sur l'estimation des recettes qui auraient dû être perçues pendant quatre mois avec un abattement de 15 % dans l'attente des recettes réelles. Dans le contexte actuel, nos partenaires sur le terrain ont besoin d'être aidés et épaulés. Aussi je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M. LE MAIRE : il n'y a pas de demandes d'intervention, donc j'imagine que ce sera un vote similaire.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 33 VOIX

CONTRE : 0
ABSTENTION : 5 (4 ELUS DU GROUPE UDC13 (Mmes ESTIENNE et STIBBE et MM. OLIVIER et SHOUKRY) et M. PENG)
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE

2020 DJS 134 – Subventions (49 450 euros) à 26 associations sportives locales (Paris centre, 5e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13ème, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DJS 134. Aïmane Bassiouni va la rapporter, car cela concerne les associations sportives. Évidemment, nous ne parlerons que de celles du 13ème.

M. Aïmane BASSIOUNI : Merci Monsieur le Maire. Mesdames Messieurs, les clubs et associations dans l'exercice de leur mission sont des partenaires essentiels de la Ville de Paris et dans le 13ème arrondissement dans le développement quotidien de la vie sportive. La Ville de Paris dont le 13ème leur apporte un soutien par l'attribution de subventions de fonctionnement annuel. Le projet de délibération concerne donc l'aide aux associations sportives d'intérêt local dont l'action s'exerce au bénéfice des habitants de notre arrondissement. Ces associations promeuvent la pratique du sport des femmes, des personnes en situation de handicap, des seniors, des actions à visée sociale, de formation ou visant les jeunes enfants.

Il s'agit donc de l'attribution d'une subvention annuelle pour les associations suivantes : 750 € pour l'association « Recherche pour la compréhension des arts martiaux », 500 € pour l'association sportive du lycée professionnel Galilée, 700 € pour l'association sportive Malgache et 800 € pour la Free Fight Academy.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Chang Hua PENG : Je souhaite intervenir sur cette délibération pour vous dire que je vais voter contre tout simplement parce que j'ai relevé pas mal de soucis d'ordre budgétaire. Beaucoup de directeurs de centre d'animation ont spécifié qu'une partie des subventions était allouée à des matériels lourds et pas forcément pour l'animation. Effectivement, ils déplorent le peu de subventions obtenues et ils voudraient que les subventions soient augmentées.

M. LE MAIRE : Pouvez-vous préciser à quelle subvention précise vous faites allusion ? Là, il y a quatre associations.

M. Aïmane BASSIOUNI : Ce sont des associations et non des centres d'animation.

M. Chang Hua PENG : C'est « centres d'animation Paris ».

M. LE MAIRE : Si on parle des centres d'animation, c'est la délibération suivante et non celle-là.

M. Chang Hua PENG : Excusez-moi. Je me suis emmêlé les pinceaux.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas grave.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 ELU (M. PENG)
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE

2020 DJS 116 – Centres Paris Anim' Baudricourt, Daviel, Dunois, Poterne des Peupliers et Richet (13ème) - Délégation de service public - Convention avec la Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris.

M. LE MAIRE : cette fois-ci cela concerne les centres Paris Anim'. Je laisse la parole à Aïmane Bassiouni.

M. Aïmane BASSIOUNI : Merci Monsieur le Maire. Les centres Paris Anim' Baudricourt, Daviel, Poterne des Peupliers et Richet sont gérés depuis le 1er septembre 2015 dans le cadre d'une convention de délégation de service public liant la Ville de Paris et l'association Ligue de l'Enseignement qui arrive à échéance le 31 août prochain. Les centres Paris Anim' sont des structures qui assurent trois missions principales : proposer un accueil informel aux jeunes des quartiers d'implantation et les informer autant que nécessaire sur les dispositifs qui les concernent, proposer une gamme large et diversifiée d'activités de loisirs à caractère culturel, sportif ou scientifique. Enfin, ce sont des lieux de convivialité pour leurs usagers. La délégation de service public a été choisie comme mode de gestion de ces centres. Un appel d'offres a été publié à la suite duquel deux candidats se sont positionnés. L'administration parisienne, la DJS (Direction jeunesse et sports) en l'occurrence, a évalué les deux candidatures et a remis ses conclusions à la commission d'appel d'offres. Selon les observations des services développées dans cette délibération, c'est la Ligue de l'Enseignement qui a proposé le meilleur projet. En conséquence, je propose d'autoriser la Maire de Paris à signer avec cette association la convention de délégation de service public pour la période 2020-2025.

M. LE MAIRE : Je vous laisse la parole.

M. Chang Hua PENG : Effectivement, je me suis trompé. Je m'en excuse. Je voterai contre cette signature de convention de délégation de service public parce que les budgets alloués sont trop faibles et elle ne garantit pas un emploi suffisant pour l'activité d'animation pour ces centres d'animation. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. Jean-Baptiste OLIVIER : Je n'ai rien contre la délégation de service public, ce qui n'est pas partagé par tout le monde dans cette assemblée, à partir du moment où elle démontre qu'elle produit une meilleure gestion à moindre coût. Or, ce n'est pas du tout ce qui ressort. On a pu observer des réductions importantes de personnels administratifs, mais aussi d'animateurs, et un résultat qui n'est pas forcément à la hauteur de ce que l'on pourrait attendre de ce type de structures qui doivent co-construire des projets avec les jeunes. Je n'ai pas le sentiment que ces réductions ont abouti à des réductions en termes de coût pour la Ville, ce qui peut laisser penser que le différentiel peut servir à des coûts de structure pour cette grande association nationale qu'est la Ligue de l'Enseignement. Je pense que nous n'avons pas vocation à la financer. C'est pourquoi nous voterons contre.

M. LE MAIRE : J'entends votre remarque. J'ai une vraie interrogation sur le processus de DSP, en tout cas sur la façon dont cela est organisé dorénavant. Je vais voir où on en est réglementairement. On m'a dit qu'effectivement, les contraintes réglementaires avaient évolué, mais je m'interroge quand même du fait que la fois précédente, nous avions été associés, nous mairie d'arrondissement, à la fois physiquement à l'audition des candidats et à la fois aux décisions prises. Nous faisions partie du jury qui faisait une proposition à l'adjoint ou à l'adjointe de la Maire de Paris. Et ça n'a pas été le cas cette fois-ci. C'était Vincent Boulet qui suivait ce dossier précédemment. Je m'interroge quand même sur la façon dont les DSP peuvent être attribuées. Si on souhaite que les choix se passent au plus près du terrain, je suis interrogatif sur le fait que les mairies d'arrondissement et les élus n'y soient pas associés. D'une certaine

manière, cela nous protège peut-être d'une décision. Mais je trouve cela trop excluant. Il va falloir que l'on se pose la question du mode d'organisation. Une fois que j'ai dit cela, j'ai demandé formellement à ce que nous revoyions cela avec le directeur de la jeunesse et des sports parisien, l'Adjoint et le délégataire, quel qu'il soit. La demande que nous avions formulée avec Vincent Boulet perdure, quel que soit le choix définitif, parce que je trouve qu'il y a une insuffisance de coordination. Chaque centre Paris Anim' travaille de son côté. Chacun peut avoir son positionnement et ses critiques par rapport à cela. Toute critique peut être entendue. Cela ne me choque pas. Mais globalement, il s'y passe beaucoup de choses intéressantes. Il n'y a pas beaucoup de passerelles entre les centres Paris Anim' qui dépendent d'un délégataire et ceux qui dépendent de l'autre, mais aussi entre les centres Paris Anim' gérés par la Ligne de l'Enseignement. Comme ce délégataire est proposé au renouvellement, je n'ai pas envie que les mêmes causes produisent les mêmes effets. Ce sera un des grands sujets. Après, il y a l'organisation des cours. La rentrée va être compliquée. Avec l'épisode sanitaire, nous sommes un peu dans l'expectative. Les règles pour ce type de centres ne sont pas tout à fait les mêmes que celles des écoles alors que l'on pourrait avoir un parallélisme des formes. Cela va être une autre interrogation. Nous allons rencontrer le délégataire avec Aïmane Bassiouni puisque c'est le nouvel adjoint sur ce secteur. J'espère que nous arriverons à un peu plus de coordination et de travail collectif qu'aujourd'hui. Mais encore une fois, je m'interroge sur les procédures de DSP et notre capacité à être associés à tous les choix, auditions comprises.

Je ne vais pas voter contre parce que je comprends la décision. J'ai lu la délibération et je partage les conclusions. Il n'y avait que deux candidats. Si j'ai bien compris, ils étaient assez proches l'un de l'autre. Je ne remets pas en cause la décision. Par contre, le processus m'interroge.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 33 VOIX
CONTRE : 5 (4 ELUS DU GROUPE UDC13 (Mmes ESTIENNE et STIBBE et MM. OLIVIER et SHOUKRY) et M. PENG)
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE

2020 DJS 61 – Subventions (35 300 euros) à 20 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10e, 11e, 13ème, 14e, 18e, 19e, 20e)

M. LE MAIRE : Là, ce sont des associations qui concernent à la fois la Politique de la Ville et les associations sportives. J'avais demandé aux deux adjoints concernés de se mettre d'accord sur qui la rapportait. C'est Aïmane.

M. Aïmane BASSIOUNI : Merci Monsieur le Maire.
Ce projet de délibération concerne aussi l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à deux associations sportives dont les activités répondent aux objectifs de l'appel à projets « Politique de la Ville » s'exerçant dans le 13ème. Leurs actions ont été présentées dans le cadre de l'appel à projets « Politique de la Ville » pour 2020 et ont été instruites par la Direction de la jeunesse et des sports en concertation avec la Direction de la démocratie, des citoyens et des territoires. Il s'agit donc de l'attribution d'une subvention annuelle pour les associations suivantes : 2000 € pour l'association L'AQUILONE et 3000 € pour l'association sportive Domrémy Basket 13. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2020 DASCO 30 – Subventions (28 000 euros) à diverses associations et conventions avec les associations Études et Chantiers IDF et AFEV pour des actions dans les quartiers populaires des 10e, 13ème, 14e, 18e, 19e et 20e arrondissements

M. LE MAIRE : Nous passons à la DASCO 30. Qui la rapporte entre vous deux ? C'est Marie-Pierre Marchand.

Mme Marie-Pierre MARCHAND : Merci Monsieur le Maire. Je vous présente donc une délibération globale portée par la Direction des affaires scolaires et qui concerne l'attribution de subventions à 18 associations qui œuvrent dans les quartiers populaires de notre ville dans le but d'y développer des actions d'éducation, de la pratique artistique et culturelle pour les enfants et les jeunes pour un montant global de 28 000 €. Je me contenterai ici de développer les deux projets qui concernent le 13ème arrondissement, à savoir l'association Savoir Apprendre qui présente une action intitulée « 100 % Sciences et numérique ». Ce sont des animations scientifiques, création de journal avec des enfants du quartier Chevaleret-Oudiné. C'est une subvention de 2 000 €. La deuxième est l'association Modulecom qui a une subvention de 1 000 € pour une action intitulée « jeu de piste et métiers ». Il s'agit d'une approche ludique centrée sur la découverte de l'environnement professionnel et de l'entrepreneuriat auprès de collégiens de quartiers du 13ème arrondissement, notamment de deux collèges classés en REP, les collèges Camille Claudel et Évariste Galois. Je vous invite à vous prononcer sur cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2020 DDCT 28 – Subventions de fonctionnement à 131 associations pour le financement de 155 projets dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville – 2e enveloppe)

M. LE MAIRE : C'est toujours Marie-Pierre Marchand concernant toute une série de subventions des associations. Nous ne rapportons que celles du 13ème.

Mme Marie-Pierre MARCHAND : Merci Monsieur le Maire.
Il s'agit d'un projet de délibération globale comme la précédente sur les quartiers populaires en Politique de la Ville de Paris portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement à 131 associations, 155 projets dans ces quartiers. Techniquement, il s'agit de la seconde enveloppe de l'appel à projets Politique de la Ville pour un montant global de 362 000 €. Je ne développerai que les projets qui concernent le 13ème arrondissement. Il s'agit de 14 projets portés par 13 associations qui mobilisent un montant global de 32 000 € en termes de subventions demandées. Je vous les cite rapidement avec leur objet sans m'attarder sur la demande de subvention pour chaque association puisqu'il y a 14 projets. C'est l'ARBP bien connu de notre arrondissement pour un projet autour du lien social à travers des échanges de savoirs ; l'association Deuxième groupe d'intervention pour un projet à destination des jeunes du quartier de l'Amiral Mouchez qui concerne la gestion d'un espace de vie sociale centré sur les jeunes ; l'association DS Urba pour une action autour d'ateliers d'urbanisme dans le quartier Paul Bourget pour articuler et mieux relier deux secteurs de ce quartier ; l'association GERMAE qui développe des ateliers sociolinguistiques dans deux centres sociaux de notre arrondissement ; des ateliers photo portés par le jardin numérique dans la cité Chevaleret ; ainsi que deux actions du centre social Maison 13 Solidaire,

« café au quartier » (comme son nom l'indique, il s'agit de réunir des habitants dans un espace convivial sur des questions de lien social) et une action destinée prioritairement aux familles monoparentales qui s'appelle « parents solos en action ». Il s'agit d'accompagner ces familles. Il y a ensuite l'association Origines sur des loisirs éducatifs d'enfants hors temps scolaire ainsi que l'association des Petits Frères des Pauvres qui a mis en place un café social à destination notamment de personnes âgées dans une logique intergénérationnelle. C'est situé dans le quartier porte d'Ivry au-dessus de la résidence Yersin, aussi gérée par l'association des Petits Frères des Pauvres. C'est une action très intéressante. On a ensuite une action du PIMMS qui développe un projet pour développer des services d'accès au droit et d'aller vers des personnes en difficulté de mobilité (personnes âgées, personnes handicapées, personnes en grande difficulté) pour aller à domicile pour apporter de l'information et la possibilité de certaines démarches. Il y a également l'association Pôle santé Paris 13 qui travaille dans une logique de lien social et santé, notamment autour d'activités physiques collectives comme la marche en groupe, et une action de la régie de quartiers Tela 13. Il s'agit là d'ateliers d'auto-réhabilitation, un peu comme les compagnons bâtisseurs qui permettent de réhabiliter et rénover son logement à moindre coût et en impliquant les habitants. Il y a une logique de formation. C'est dans le quartier Villa d'Este. Les deux dernières associations sont le Réseau Môm'artre qui développe « Môm'Tolbiac » (il s'agit d'activités de pratiques artistiques pour les familles et les enfants) et l'association Savoir Apprendre dont nous avons parlé dans la précédente délibération qui développe des ateliers scientifiques avec le centre social Maison 13 Solidaire.
Je vous remercie et je vous propose d'adopter cette délibération pour les 14 projets du 13ème arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention pour cette première série, car une deuxième va suivre ? Je n'en vois pas.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 ELU (M. PENG)
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE

2020 DDCT 38 – Subventions de fonctionnement (361 350 euros) à 55 associations pour le financement de 63 projets dans les quartiers populaires

M. LE MAIRE : C'est toujours Marie-Pierre Marchand.

Mme Marie-Pierre MARCHAND : Il s'agit du même contexte de Politique de la Ville avec un projet de délibération de la DDCT qui porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement (il s'agit là de lignes transversales) à 55 associations et 63 projets dans les quartiers populaires pour un montant global que nous adopterons de 361 350 €. Cela s'organise autour des quatre priorités du Contrat de Ville : la jeunesse, la participation des habitants, le cadre de vie et l'occupation positive de l'espace et les projets économiques locaux.

Sept projets concernent le 13ème arrondissement pour un montant global de 21 500 € de subventions demandées. Il s'agit d'une part de l'association 13 Pour Tous pour un projet qui vise à développer la pratique sportive des jeunes filles et qui se nomme « Jeunes filles et boxe ». Nous retrouvons aussi l'ARBP dont j'ai parlé tout à l'heure au titre du rôle qui leur a été confié pour porter depuis 2003 le fonds de participation des habitants qui est extrêmement important pour développer différents projets dans les quartiers dont ils assurent l'animation. Il y a ensuite quatre projets autour d'une thématique « amélioration de l'espace public - lien social » qui se réalisent à travers des projets artistiques de la Compagnie à l'Affût qui propose des spectacles dans les jardins publics et les jardins partagés, GDIE (Groupe de Diffusion d'Informations sur l'Environnement) qui travaille avec des habitants de différents quartiers pour créer des

petits espaces, des coins nature qu'ils s'approprient. C'est un projet sur Kellermann - Paul Bourget. Il y a ensuite l'Oeuvre Participative qui développe le projet « A vos souhaits » sur les rues Nationale et Clisson autour de projets artistiques et l'association « Ne rougissez pas » qui porte un projet ambitieux d'accompagnement artistique autour de la rénovation effectuée sur la place de Vénétie. Nous terminerons avec un projet économique local qui s'appelle « Les amis de Farinez'vous » et qui un projet d'insertion par l'économique auprès de jeunes pour faire découvrir les métiers de la boulangerie à des jeunes en insertion ou en recherche de formation autour de la fabrication, mais aussi de la vente.

Je vous propose d'adopter cette subvention pour un montant de 361 350 € à l'échelle globale des quartiers Politique de la Ville.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette longue liste de subventions ? Je n'en vois pas.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2020 DDCT 13 – Subventions (110 000 €) à cinq associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre du Budget Participatif 2020

M. LE MAIRE : Bérangère Aichoun va rapporter la DDCT 13 puisqu'elle a trait au Budget Participatif 2020.

Mme Bérangère AICHOUN BAPTISTE : Tout à fait. Merci Monsieur le Maire. Une seule association du 13ème est concernée par de cette délibération. Il s'agit de l'association Les Parques. C'est une association avec laquelle nous collaborons depuis plusieurs années. Cette année, elle propose une action visant la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre du budget participatif 2020. Leur projet est de créer une permanence mobile afin de proposer des ateliers de soutien au montage des projets, en particulier dans les quartiers populaires du 13ème arrondissement. C'est une subvention de 36 000 €.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 ELU (M. PENG)
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE

2020 DDCT 40 – Subventions d'investissement et budget participatif (394 290 euros) à 18 associations situées en quartiers populaires

M. LE MAIRE : C'est sur la partie quartiers populaires.

Mme Bérangère AICHOUN BAPTISTE : Trois associations du 13ème sont concernées par cette délibération : la première, l'Amicale des Résidents des Deux Moulins, pour une action investissement solidaire, équipements de cuisine et matériel informatique pour un montant de 3 100 € ; la deuxième, l'association Keur Kamer, pour un projet intitulé « Un handicap qui en cache un autre », achat de matériel numérique pour un montant de 10 000 €. C'est une association qui vise à l'insertion des migrants parisiens, notamment à leur participation citoyenne. C'est une subvention qui concerne l'achat de matériel informatique notamment dans le cadre d'ateliers de langue. Enfin, la troisième association est l'association

Moi et Mes Enfants pour un projet de rénovation du local, première partie d'un montant de 120 000 €. L'association est assez connue dans l'arrondissement. Elle organise des rencontres et des échanges à destination des familles notamment monoparentales et recomposées.

M. LE MAIRE : Nous en avons parlé tout à l'heure. Ce sont les fameux locaux définitifs. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Kaïs IDRISS : Vu mes fonctions au sein de l'Amicale des Deux Moulins, je ne prends pas part au vote.

M. LE MAIRE : Nous noterons bien au PV que Kaïs Idriss ne prend pas part au vote
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? L'opposition s'abstient. Je vous remercie.

POUR : 32 VOIX
CONTRE : 0
ABSTENTION : 5 (4 ELUS DU GROUPE UDC13 (Mmes ESTIENNE et STIBBE et MM. OLIVIER et SHOUKRY) et M. PENG)
M. Kaïs IDRISS ne prend pas part au vote.
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE

PROJET DE DÉLIBÉRATION PROPRE

13 2020 21 – Adoption de la procédure d'urgence

M. LE MAIRE : Nous reviendrons aux désignations. Nous avons un petit souci d'impression, mais nous ferons voter ce que nous devons faire voter ce soir.
Je suis amené à vous faire voter l'adoption de la procédure d'urgence pour pouvoir passer la délibération sur la Ludomouv, la ludothèque ambulante.
C'est la délibération 21. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

PROJET DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2020 DFPE 109 – Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles – Subventions (151 300 €) à neuf associations et signature de six avenants à convention pour le fonctionnement des « Ludomouv citoyennes » dans les 10e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e arrondissements

M. LE MAIRE : Nous passons à la DFPE 109. C'est Johanne Kouassi qui la rapporte.

Mme Johanne KOUASSI : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit en effet de la Ludomouv citoyenne. Pour ceux qui ne visualisent pas tout à fait, c'est une Ludomouv qui est dans un container rouge que l'on remarque bien, qui est installée place Pierre Riboulet. Tous les jeux sont contenus dans ce container. Dès qu'il est ouvert, des tables sont disposées sur la place Pierre Riboulet et les jeux sont mis à disposition. Ce sont des jeux pour petits et grands. Le projet est aussi de développer des activités intergénérationnelles. Il y a des jeux pour tous les âges. Je vous invite à vous y rendre. Il est proposé de voter une subvention à l'association Les Parques qui gère cette Ludomouv. Le montant de cette subvention est de 18 000 €.

M. LE MAIRE : Même les grands ont le droit de jouer. C'est ouvert à tous les publics.
Y a-t-il des demandes d'intervention ?
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

13 2020 14 – Désignation de membres du Conseil du 13ème arrondissement appelés à siéger au Conseil d'établissement du Conservatoire du 13ème arrondissement

M. LE MAIRE : Je reviens aux désignations. J'espère que les listes vont finir par être éditées et distribuées. Nous allons commencer par celles où il n'y a pas besoin de listes (ou en tout cas elles sont réduites). Je laisse la parole à Philippe Moine, puis Johanne Kouassi, puis Marie-Josée Raymond-Rossi. Concernant les désignations pour le conservatoire, pour Philippe Moine, cela va être simple et limité.

M. Philippe MOINE : Il s'agit de la composition du Conseil d'établissement du conservatoire du 13ème Maurice Ravel. Le Conseil d'établissement est placé sous la présidence du Maire ou de son représentant. Siègent également deux représentants du Conseil d'arrondissement ainsi que le directeur de la DAC ou son représentant, le directeur du conservatoire, le secrétaire général et le directeur des études du conservatoire ainsi que des représentants des enseignants, des parents d'élèves et des élèves du conservatoire. Le Conseil d'établissement est vraiment le lieu de dialogue des différents acteurs du conservatoire. C'est notamment ce Conseil d'établissement qui se prononce sur le projet d'établissement élaboré chaque année par le directeur du conservatoire.

Les deux élus du Conseil d'arrondissement qu'il est proposé de faire siéger sont moi-même en tant qu'Adjoint en charge de la culture et Marie Atallah.

M. LE MAIRE : Merci. C'est un mode d'organisation parisien. C'est un Conseil d'administration, donc il n'y a pas 50 000 personnes. Pour l'essentiel, cela fait place aux représentants des parents d'élèves et des élèves. C'est pourquoi tous les groupes n'y siègent pas. Ils seront peut-être élargis ultérieurement. Je ne trouve pas anormal de laisser d'abord la place aux représentants des parents d'élèves et des élèves.
Je la fais formellement adopter, car nous allons toutes les faire passer au vote. C'est la délibération 14.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

13 2020 15 – Désignation de membres du Conseil du 13ème arrondissement appelés à siéger à la Commission consultative d'attribution des places en crèches dans le 13ème arrondissement

M. LE MAIRE : Johanne Kouassi va nous dire comment se passe la Commission d'attribution des places en crèches. C'est bien de rappeler à nos collègues, en tout cas les plus récents, comment se font les attributions et sous quelles modalités.

Mme Johanne KOUASSI : Pour ce qui est à proprement dit de la délibération, la délibération fixe la composition de la commission d'attribution des places en crèches. Il y a un conseiller d'arrondissement de la majorité, ce sera moi en ma qualité d'Adjointe en charge de la petite enfance. Il y a un conseiller

d'arrondissement de l'opposition, je crois que c'est Mireille Estienne qui a été désignée par son groupe. Bien sûr, sont associés à cette commission les responsables d'équipements de petite enfance municipaux et associatifs, comme j'ai eu l'occasion de le préciser lorsque j'ai présenté cette série de vœux aux structures associatives qui gèrent des équipements petite enfance ; les coordinatrices petite enfance de l'arrondissement qui sont réparties sur trois secteurs et qui veillent au bon fonctionnement des établissements ; le médecin de PMI de l'arrondissement, car dans le cadre de cette commission, on est amené à attribuer des places à des familles qui peuvent être suivies spécifiquement par la PMI et la PMI a un rôle d'alerte notamment dans le cadre des cas de protection de l'enfance ; les puéricultrices de secteur ; le personnel d'encadrement des assistantes maternelles de l'arrondissement et des assistantes sociales du service du secteur. Voilà la composition de cette commission d'attribution.

Elle se réunit à peu près tous les mois, à l'exception de la période estivale et parfois en tout début d'année (janvier-février) quand il n'y a plus du tout de places à attribuer. Cette commission consiste à passer individuellement, structure par structure, le nom des enfants proposés. Cela est issu d'un travail souvent fait en pré-commission, pendant plusieurs jours s'il le faut. Les commissions de printemps prennent souvent trois jours de préparation. Nous reprenons bien l'ensemble des demandes qui ont été adressées par les familles au Relais Information Famille qui est le service de la petite enfance en mairie et qui prend l'ensemble des inscriptions des familles qui en font le souhait. Avant, nous avons ce travail d'examen des situations. Sont disponibles à la petite enfance l'ensemble des critères permettant de prioriser les demandes. Je peux en citer quelques-uns : il peut s'agir des regroupements de fratries notamment quand l'aîné est amené à fréquenter la crèche, nous facilitons l'accueil de l'enfant suivant ; c'est également les cas de jumeaux, car nous savons qu'il est plus compliqué pour des jumeaux de trouver une assistante maternelle ; il y a également les familles monoparentales, parce que l'organisation familiale est plus complexe ; il peut s'agir de situations médicales qui indiquent le besoin pour l'enfant d'être accueilli dans une structure. Nous avons aussi un objectif de mixité dans l'attribution des places pour que les enfants fréquentant nos structures soient représentatifs de la population globale de l'arrondissement. Voilà en quelques mots le fonctionnement de la commission d'attribution.
Si vous avez des questions, j'y répondrai.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Je crois que tu as été complète. Nous allons procéder formellement à cette désignation.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

13 2020 16 – Désignation de membres du Conseil du 13ème arrondissement appelés à siéger à la Commission de proposition d'attribution des logements sociaux dans 13ème arrondissement

M. LE MAIRE : Je passe la parole à Marie-Josée Raymond-Rossi pendant qu'il vous est distribué les listes sur les collèges. C'est la délibération numéro 16.

Mme Marie-Josée RAYMOND-ROSSI : Tout à fait, Monsieur le Maire. Il s'agit par cette délibération de la désignation des membres de notre Conseil qui siègent à la commission de proposition d'attribution des logements sociaux dans le 13ème. La commission est composée des élus qui seront désignés ce soir, mais aussi de représentants des associations de défense des locataires ainsi que des représentants des services sociaux du 13ème. Cette commission à laquelle le maire d'arrondissement a délégué ses

pouvoirs de proposition d'attribution est présidée par une personnalité indépendante. Elle siège toutes les semaines ou tous les 15 jours selon les disponibilités de logement.

Je vous propose donc les noms suivants : moi-même, Marie-Josée Raymond-Rossi, en qualité de déléguée aux relations bailleurs et à l'habitat, Danièle Seignot, Marie-Pierre Marchand, Caroline Millet, Serge Toka, Wilfried Bétourné, Raymond Le, Jean-Baptiste Olivier.

M. LE MAIRE : Merci. J'apporte quelques précisions supplémentaires. À la différence des crèches, les dossiers sont anonymes dans la commission d'attribution des logements sociaux. J'ai bien conscience que chacun aura du mal à y siéger en permanence, car c'est une demi-journée toutes les semaines, sachant que nos représentants siègent après dans les commissions des bailleurs, ce qui en rajoute, car il faut aller sur place. J'ai fait le choix de ne pas y siéger depuis que je suis maire. Par contre, il faudra que tu me prévoies une réunion de la commission car formellement, j'aime bien, à chaque mandature, avoir une discussion avec les membres. Il faudra me fixer ça pour que l'on définisse collectivement un certain nombre d'orientations, hors propositions et hors noms, ce qui n'est jamais simple. Vu la pénurie de logements sociaux, les décisions sont complexes. Comme il y a cinq propositions par logement, cela fait quelques discussions. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme Marie-Josée RAYMOND-ROSSI : Une fois que cette délibération sera votée, je propose dans les prochains jours de réunir les membres de la commission pour leur expliquer le processus.

M. LE MAIRE : Bien sûr. Cela me paraît de bonne politique. Puis je vous rencontrerai collectivement avec les autres représentants associés pour que l'on ait cette discussion collective.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

13 2020 13 – Désignation de membres du Conseil du 13ème arrondissement dans les conseils d'administration des établissements scolaires du second degré

M. LE MAIRE : Pour les collèges, voulez-vous que je vous laisse le temps de lire ou pouvons-nous la faire adopter ? Je laisse la parole à Vincent Boulet.

M. Vincent BOULET : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération traditionnelle de début de mandat concernant les conseils d'administration des établissements du second degré. J'invite fraternellement l'ensemble des collègues à y siéger régulièrement. C'est important pour les relations entre les établissements scolaires et les pouvoirs publics locaux. Je pense que la discussion a eu lieu avec les différents groupes politiques. Je ne vais peut-être pas rentrer dans le détail des différentes nominations. Je vais juste rappeler que pour les lycées régionaux, ce sont deux titulaires CA et deux suppléants CA. Pour le lycée municipal, qui est encore lycée municipal pour cette année comme nous en avons parlé tout à l'heure, ce sont deux conseillers de Paris titulaires et deux suppléants et deux conseillers d'arrondissement titulaires et deux suppléants. Concernant les collèges, pour le collège Elsa Triolet, du fait de la présence d'une section d'éducation spécialisée, ce sont deux conseillers de Paris titulaires et deux suppléants et deux conseillers d'arrondissement titulaires et deux suppléants ; pour les autres collèges, un conseiller d'arrondissement titulaire et un suppléant, deux conseillers de Paris titulaires et deux suppléants ; et pour l'école Estienne, école d'art, deux conseillers d'arrondissement titulaires et deux suppléants et deux conseillers de Paris titulaires et deux suppléants.

M. LE MAIRE : Merci Vincent. Je vais faire adopter cette liste. Nous enverrons un petit courrier, que ce soit aux écoles ou aux collèges, pour dire que cela est un peu formel, que les calendriers de l'Éducation nationale étant à peu près les mêmes partout, souvent les réunions des conseils d'administration ont lieu le même soir, donc c'est compliqué. Mais je vous invite à prendre contact avec chacun des collèges ou lycées pour dire que vous êtes à leur disposition. Je trouve ces désignations un peu formelles. Cela permet d'avoir un pied dans les établissements et de voir comment cela se passe, mais après, il y a une chaise vide, celle du représentant de la Mairie ou de l'Hôtel de Ville. Je trouve que cela ne donne pas une bonne image et il est impossible physiquement de siéger à tous les conseils d'administration. Essayez de faire le maximum pour prendre contact avec eux.
Je vais faire adopter cette liste. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Nous n'aurons pas le temps de distribuer la liste sur les écoles, donc nous la ferons adopter en septembre. Nous vous l'adresserons par mail au plus tôt. La faire adopter sans l'éditer me semble un peu périlleux. Libre à vous de faire des remarques que vous souhaitez pour que l'on puisse adapter au mieux les nominations à vos souhaits.

COMMUNICATIONS

Communication du Maire relative à la désignation de membres du Conseil du 13ème arrondissement au Comité de gestion de la section du 13ème arrondissement du CASVP

M. LE MAIRE : Nous avons quelques communications. Ce sont des communications car nous ne les adoptons pas formellement puisque ce sont des décisions qui m'incombent, mais je souhaitais qu'on les présente. Nous allons donc les présenter très rapidement. Je laisse la parole à Juliette Sabatier pour le CASVP.

Mme Juliette SABATIER : Nous avons donc désigné en tant que représentants de notre Conseil d'arrondissement au comité de gestion de la section du 13ème du Centre d'action sociale de la Ville de Paris six conseillers de Paris et 13 conseillers d'arrondissement. Je crois que leurs noms ont été distribués sur table. Je propose de vous dispenser de leur énoncé sauf si vous le souhaitez absolument.

M. LE MAIRE : il n'y a pas de remarques particulières ?

Communication du Maire relative à la désignation de membres du Conseil du 13ème arrondissement appelés à siéger au Comité de gestion de la Caisse des Écoles du 13ème arrondissement

M. LE MAIRE : Je passe la parole à Emmanuel Coblence pour le comité de gestion de la Caisse des Écoles.

M. Emmanuel COBLENCE : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, les membres de notre Conseil qui sont appelés à siéger au comité de gestion de la Caisse des Ecoles seraient moi-même, Kaïs Idriss, Nathalie Laville, Mathilde Maulat, Anne Soleilhavoup, Philippe Moine, Morgane Lacombe, Louis Leroy-Warnier, Jean-Noël Aqua, Vincent Boulet et Mireille Estienne.

M. LE MAIRE : Merci. Je vous mets en garde, car nous avons un problème de quorum sur le comité de gestion de la Caisse des Ecoles. Que l'engagement ne soit pas pris à la légère !

Communication du Maire relative au renouvellement des élus correspondants représentant l'exécutif municipal dans les Conseils de Quartier

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Bérangère Aichoun concernant les Conseils de Quartier.

Mme Bérangère AICHOUN BAPTISTE : Tout à fait, nous avons désigné pour représenter l'exécutif municipal : pour le Conseil de quartier 1, Wilfried Bétourné ; le 2, Philippe Moine ; le 3, Anne Soleilhavoup ; le 4, Caroline Millet ; le 5, Danièle Seignot ; le 6, Marie-Pierre Marchand ; le 7, Alexandre Courban ; et le 8, Serge Toka. Il est entendu que pour trois, cela fait partie de leur délégation d'Adjoint.

M. LE MAIRE : Formellement, ce sont les représentants du Maire. C'est pourquoi il n'y a pas la règle de trois. Vous avez reçu le compte rendu de la séance du 11 mai. Nous ne l'approuvons pas, car comme c'est un nouveau Conseil, nous ne pouvons pas approuver le compte rendu d'un Conseil précédent. Par contre, s'il y a des correctifs à effectuer, n'hésitez pas à nous en faire part !

VŒUX

V13 2020 07 – Vœu relatif aux riverains de la Butte-aux-Cailles déposé par Chang Hua PENG

V13 2020 11 – Voeu de l'exécutif municipal relatif aux riverains de la Butte aux Cailles

M. LE MAIRE : Nous allons maintenant présenter les vœux. Si vous en êtes d'accord, nous allons commencer par ceux de la Butte-aux-Cailles et de Chevaleret. Je passe la parole à Chang Hua Peng, car Stéphane Ferrier va nous répondre et doit nous quitter pour un autre rendez-vous ensuite.

M. Chang Hua PENG : Quel vœu souhaitez-vous que je présente en premier ?

M. LE MAIRE : La Butte-aux-Cailles.

M. Chang Hua PENG : Effectivement, j'ai eu le plaisir d'assister à la réunion de la Charte de la Butte-aux-Cailles en présence de Monsieur le Maire et de Monsieur Ferrier. Beaucoup de choses ont été relevées lors de cette rencontre, notamment la présence de nuisances sonores assez récurrentes dans ce quartier et l'inquiétude des riverains sur la question sanitaire. Ce sont des éléments assez importants. Vous aviez aussi la présence d'un commerçant assez récalcitrant qui n'est pas signataire de la charte. Il est aujourd'hui dans une impunité la plus totale, car il a fait l'objet de fermeture administrative. Concernant le Conseil de Quartier, on m'a expliqué qu'il a fait l'objet d'une fermeture administrative d'un mois. Aujourd'hui, est envisagée une nouvelle fermeture administrative pour cette personne. Il faut savoir que cette personne a deux établissements sur la Butte-aux-Cailles. Quand l'un est fermé, l'autre continue à fonctionner, cette personne a menacé à de multiples reprises les riverains (menaces verbales assez importantes). Il a aussi menacé des personnes assermentées, ce qui m'a personnellement assez choqué (des employés de la Mairie). Aujourd'hui, nous sommes confrontés à cette situation sur la Butte-aux-Cailles. Beaucoup de travail a été fait, notamment cette concertation avec les commerçants. Mais cette question de commerçant irresponsable est posée sur la table. Derrière, il y a la DPSP qui a été saisie et qui fait un travail considérable. J'ai formulé le vœu que ce travail de suivi soit réalisé, même au-delà de la

période post-Covid, et de développer l'idée d'une « fête responsable », donc d'inciter à ce que les usagers quotidiens de la Butte-aux-Cailles soient responsabilisés par un travail pédagogique. Les entourages de ces personnes seront sensibles à cette démarche.

M. LE MAIRE : Merci. Un vœu de substitution a été distribué sur table. Je vous invite à vous y référer pour suivre le débat et la réponse de Stéphane Ferrier.

M. Stéphane FERRIER : En effet, certains points me gênaient dans votre proposition de vœu, c'est pourquoi nous nous sommes permis de vous proposer un vœu de substitution. Avant d'en venir au point qui nous paraissait gênant, je voulais, pour nos collègues nouvellement élus, resituer un peu le contexte de la Butte-aux-Cailles. Comme vous le savez, c'est un lieu de vie nocturne depuis près d'une trentaine d'années avec de nombreux établissements, restaurants et bars. Il y a eu des périodes extrêmement difficiles sur la Butte-aux-Cailles avec des violences répétées, du trafic de drogue. Cela a été rappelé lors de la dernière séance par un habitant ancien du quartier. Heureusement, tout cela est derrière nous depuis des années. Il reste des difficultés de cohabitation entre une activité nocturne joyeuse, festive, parfois bruyante et la qualité de vie des riverains. Il y a effectivement une Charte de la vie nocturne qui a été établie dès 2012 pour ce quartier. C'était la première mise en place à Paris. Et il y a des Conseils de la Charte qui se tiennent de manière extrêmement régulière. Les dernières dates étaient le 18 mars 2019, le 17 juin 2019, le 6 juillet 2020, à laquelle vous participiez chers collègues, la prochaine séance est prévue en septembre 2020. Je tiens également des réunions autant que besoin avec les commerçants ou les associations de riverains. Nous avons installé des capteurs sonores qui s'appellent des « Méduses Bruitparif » pour identifier la source des nuisances sonores et objectiver ces nuisances pour que les débats puissent avoir lieu. Nous avons également saisi le préfet, et nous allons le saisir à nouveau, pour essayer de réglementer la vente d'alcool à emporter dans les supérettes du quartier.
Comme vous l'avez souligné cher collègue, c'est une attention intense du 13ème arrondissement et de la Mairie sur ce quartier pour pouvoir faire cohabiter ces différentes activités et ces différents pôles.

Concernant la personne que vous nommez, c'est-à-dire le gérant de la Taverne de la Butte et du Plug In, il a déjà été effectivement condamné à plusieurs reprises pour diverses infractions (dispositifs interdits en extérieur, nuisances sonores, etc.). Il a d'ailleurs saisi la Direction de l'urbanisme de la Mairie de Paris le 5 février dernier pour se plaindre des huit derniers procès-verbaux qu'il a reçus. La Direction de l'urbanisme a évidemment immédiatement répondu pour rappeler la nature des infractions qui ont été constatées. Il y a une procédure judiciaire en cours suite à des insultes à agent. C'est pourquoi votre vœu qui cible nommément cette personne me dérange un petit peu dans la mesure où je pense que notre Conseil d'arrondissement n'a pas vocation à se substituer au tribunal, que les procédures judiciaires sont en cours, qu'elles ont été lourdes (pas assez manifestement puisqu'elles ne l'ont pas dissuadé de poursuivre les infractions). On peut imaginer que la prochaine condamnation sera plus lourde encore. J'espère vraiment que cela permettra de retrouver une attitude constructive.

Tout en conservant la nature de ce que vous avez soulevé, je souhaiterais remplacer les éléments que vous citiez par des éléments un peu plus généraux pour ne pas cibler qu'une seule personne, mais reprenant vos éléments, c'est-à-dire poursuivre la concertation dans le cadre de la Charte pour améliorer la cohabitation entre les commerces et les riverains, notamment dans le contexte sanitaire actuel, maintenir une position de fermeté envers les commerces ne respectant pas la réglementation et occasionnant des nuisances, et reprendre des contacts avec la Préfecture de police pour les difficultés liées à la vente d'alcool à emporter dans les supérettes à des heures très tardives.
Si vous en êtes d'accord, cher collègue, je vous propose qu'on puisse se retrouver sur ce vœu de substitution qui nous permettra plus aisément de le faire adopter et de le faire ensuite passer au contrôle de légalité et de le mettre en œuvre.

M. LE MAIRE : Est-ce que cela vous convient ?

M. Chang Hua PENG : Oui, cela me convient tout à fait.

M. LE MAIRE : Nous allons faire voter ce vœu de substitution. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

LE VŒU V13 2020 07 EST RETIRÉ

VŒU V13 2020 11
POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (MMES ESTIENNE ET STIBBE ET MM. OLIVIER ET SHOUKRY)
LE VŒU DE SUBSTITUTION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

V13 2020 06 – Vœu relatif aux riverains de la rue du Chevaleret déposé par Chang Hua PENG

M. LE MAIRE : Je vais laisser la parole pour le suivant. Je souhaiterais que Stéphane Ferrier puisse rester encore quelques minutes avec nous sur la rue du Chevaleret. Je fais suite à la conversation que nous avons eue en aparté. Sur le fond, un certain nombre de vœux ne me choquait pas plus que cela. Le problème est qu'il va être délicat pour nous de voter des choses qui sont déjà en œuvre. Par contre, les questions elles-mêmes sont légitimes. Nous répondrons, point par point. Je vous invite à présenter celui de la rue du Chevaleret.

M. Chang Hua PENG : Sur la rue du Chevaleret, il y a un très grand établissement, nous avons la plus grande terrasse d'Europe qui effectivement a déjà été condamnée en justice pour des nuisances olfactives. Cela conduit à des nuisances sonores dans ce quartier. Il y a également un phénomène de stupéfiants relevés par le Conseil de Quartier numéro 8. Il y a déjà eu des procédures qui ont été menées auprès de la Préfecture. Néanmoins, les habitants se sentent complètement abandonnés aujourd'hui et sont très inquiets, car ces problèmes de stupéfiants rayonnent sur tout le long de la rue du Chevaleret. Il faut savoir que sur cette partie de la rue du Chevaleret, vous avez un surplomb. Les gens qui se livrent à ce trafic de stupéfiants se mettent en surplomb. Ils appellent ça les « Uber shit ». C'est ce phénomène que j'ai souhaité mettre en lumière lors de ce vœu et donc proposer à l'ensemble du Conseil l'installation d'une caméra de surveillance. Cette concertation des riverains qui a déjà eu lieu au travers aussi du travail du Conseil de Quartier numéro 8 est un suivi de la DPSP et de la sécurité municipale sur cette zone.

M. LE MAIRE : Je passe la parole à Stéphane Ferrier et je compléterai, si besoin.

M. Stéphane FERRIER : Je voulais confirmer que l'arrivée de cet établissement qui est un des plus grands restaurants d'Europe a posé forcément des questions sur la cohabitation avec les riverains qui sont sur la rue du Chevaleret directement en surplomb et il y a également tous les riverains qui sont de l'autre côté sur le secteur Paris Rive Gauche en cours d'aménagement. Cela pose une vraie question. Il y a déjà un certain nombre d'organisations qui ont été revues, notamment les files d'attente qui étaient initialement rues du Chevaleret sous les fenêtres des riverains et qui ont été déplacées. Il y a également un réaménagement des terrasses qui est en cours. Il a été un peu long à fixer, car c'est un réaménagement qui nécessite une autorisation d'urbanisme qui a été déposée, qui est en cours d'instruction, qui nécessitait également une validation par les services des pompiers et l'architecte des Bâtiments de France. C'est une procédure un peu longue, mais j'espère qu'elle aboutira dans les toutes prochaines semaines et qu'elle permettra la mise en œuvre d'aménagements qui permettront de limiter les

nuisances sonores et de déplacer le four à pizza qui est à l'origine des problématiques d'odeur de nourriture. Concernant la caméra, Monsieur le Maire, je vous laisse en dire un mot.

M. LE MAIRE : Je ne vous jette pas la pierre de ne pas avoir suivi ces épisodes qui concernaient le Conseil d'arrondissement où vous ne siégiez pas à l'époque. Nous avons fait voter un vœu ici et au Conseil de Paris pour demander l'installation de caméras supplémentaires et proposer que ce soit la SEMAPA, aménageur du quartier, qui les paie pour éviter que l'on nous oppose le fait que cela coûte trop cher. Ces caméras sont enfin en cours d'installation. La procédure dépend ensuite de la Préfecture de police. Cela a pris beaucoup trop de temps à mon goût. En tout cas, c'est en cours d'installation. Donc il y aura des caméras de surveillance sur le secteur. Cela va notamment nous aider à mieux surveiller la promenade plantée, dont vous parliez, qui sert effectivement à un certain nombre de personnes pour y faire des activités illicites ou simplement du désordre la nuit, vu que l'essentiel des faits sont des nuisances sonores. Je voulais vous dire que les trois items sont déjà réalisés. C'est pourquoi je vous demanderai de retirer ce vœu si vous en êtes d'accord.

LE VŒU EST RETIRÉ

V13 2020 05 – Vœu relatif au projet d'aménagement du quartier Gare d'Austerlitz déposé par Chang Hua PENG

M. LE MAIRE : Nous allons passer à la Gare d'Austerlitz. Là aussi, ce sont des questions tout à fait légitimes. Je prendrai le temps de moi-même y répondre vu que M. Offredo n'est pas parmi nous. Je vous propose de le représenter. Là aussi, je vous donnerai tous les éléments de réponse dans le détail.

M. Chang Hua PENG : Sur le quartier de réaménagement de la Gare d'Austerlitz, j'ai appris par voie de presse l'existence d'une enquête publique. Cette enquête publique est quelque chose qui me semble essentiel et important. Pour resituer la chose, il s'agit d'un projet assez ancien. J'ai échangé avec Monsieur le Maire qui m'a expliqué que ce projet date du temps de Delanoë. L'idée de mettre en place 50 000 m² de bureaux qui seront normalement occupés par l'Agence française de développement pose question aujourd'hui à mon sens dans la mesure où la crise du Covid nous a permis de penser que l'on peut aujourd'hui télétravailler de plus en plus. L'existence de cette superficie de bureaux peut poser question. Autre élément, c'est aussi un aménagement assez lourd en termes de bétonisation. Je sais qu'à l'heure d'aujourd'hui, des surfaces végétalisées sont prévues dans le projet. Les gens qui m'ont fait remonter ces informations souhaiteraient qu'il y ait de réels puits de fraîcheur, donc des installations de plus grande envergure. Nous sommes très curieux de savoir ce qu'il en est et si nous pouvons avoir des garanties sur ce point.

Autre élément, la deuxième proposition est l'installation d'un centre médico-social pour la prise en charge des toxicomanes du réseau de la RATP. Cette proposition s'explique dans la mesure où j'ai pu échanger avec des personnes qui travaillent à la Région qui m'ont expliqué qu'effectivement, elles sont désireuses de trouver des endroits pour accueillir ces personnes. Dans le 13ème, nous avons le lieu pour ces personnes, en l'occurrence le lycée Lazare Ponticelli qui est aujourd'hui dans une situation complètement bloquée, dans la mesure où la destination de ce lieu est désaffectée. Dans une négociation avec la Région, il serait intéressant de développer des propositions. Faire cela dans un lieu à construire ou aménager serait intéressant dans la mesure où nous n'aurions pas le passif et la cristallisation que nous avons pu avoir par le passé dans ce quartier du lycée Lazare Ponticelli et que nous n'aurions pas dans ce nouveau quartier aménagé de la Gare d'Austerlitz.

M. LE MAIRE : Je vais prendre le temps de vous donner les éléments. En préambule, je vous propose de vous abonner à « Treize Infos » car nous avons fait passer de multiples informations sur ce projet. Nous avons organisé beaucoup de réunions publiques à ce sujet. Cela vous permettra d'avoir tous les liens. Évidemment, nous avons fait passer les informations concernant l'enquête publique. Nous avons d'ailleurs envoyé le « Treize Infos » le soir même des élections pour éviter que cela puisse être « un sujet d'influence » sur le scrutin. C'est pourquoi nous avons attendu formellement 20 heures pour envoyer ce « Treize Infos ».

Comme vous l'avez dit, ce projet fait l'objet d'une enquête publique. Une enquête publique, c'est justement pour poser ce type de question. Ce n'est pas à notre Conseil d'arrondissement de se substituer à l'enquête publique. La commissaire enquêtrice rendra ses conclusions qui seront présentées devant notre Conseil d'arrondissement puis au Conseil de Paris pour en tirer des inflexions nécessaires ou pas. Cette enquête publique a débuté le 29 juin, donc juste après les élections. Elle se poursuit jusqu'au 31 juillet. Sur ce site, il y a plusieurs espaces différents. C'est une mixité d'usages. Je rappelle en préambule que sur les concertations, 26 ateliers de conception se sont tenus depuis 2015 afin d'aboutir à un projet partagé, d'abord entre tous les acteurs, mais aussi des présentations pour le grand public, des réunions publiques dans le 13e et dans le 5e arrondissements. Nous l'avons également présenté en Conseil de Quartier. Nous y sommes revenus à plusieurs reprises. Nous l'avons fait début novembre 2019. Une réunion publique dans le cadre de l'enquête publique s'est tenue de manière dématérialisée en raison des problèmes sanitaires le 8 juillet dernier.

Il s'agit d'aménager la Gare d'Austerlitz et tout ce qu'il y a autour. C'est évidemment un gros projet qui concerne la ZAC Paris Rive Gauche au premier chef et l'entrée côté 5e vers la ZAC Paris Rive Gauche. Sur le plan fonctionnel, cela permet d'améliorer très sensiblement ce que l'on appelle pompeusement l'intermodalité, c'est-à-dire les échanges entre les modes de transport entre la gare, les deux lignes de métro, les bus et cela prend en considération le nouveau pont dont la construction commence au-dessus des voies ferrées, au niveau de la Gare d'Austerlitz. Il va relier la Gare d'Austerlitz et le nouvel immeuble du *Monde*.

Sur le plan programmatique, il y a beaucoup de choses. Il y a des bureaux (un nombre conséquent de mètres carrés), des commerces, un hôtel, un local associatif déjà prévu (un espace solidarité insertion géré par Emmaüs), des logements sociaux, des logements intermédiaires, des logements étudiants, des espaces culturels et de loisirs. Sur le plan urbain, cela permet d'ouvrir le quartier sur la Seine, comme je le disais à l'instant, et de relier le secteur du 5e, du Jardin des Plantes et de l'Hôpital, à l'avenue Pierre Mendès-France.

Concernant l'ensemble de bureaux, aujourd'hui, ce n'est pas que du mètre carré. Cela a une destination. Je ne pense pas, épisode du Covid ou non, que nous n'aurons plus besoin de mètres carrés de bureaux. Il y aura sans doute des reconfigurations et des espaces moins importants demain, mais je ne suis pas sûr que le mode de fonctionnement général des entreprises s'en retrouvera totalement anéanti sur le plan d'installation d'un endroit. Il y aura sans doute plus de télétravail, mais cela ne semble pas changer les besoins. En l'occurrence, c'est la future Cité du développement durable qui s'installera là. C'est le campus de l'Agence française du développement. Normalement, le Président de la République devait poser la première pierre ou symboliquement venir sur le secteur pour lancer l'opération. L'épisode du Covid19 a évidemment changé la donne. Mais j'imagine que cela aura lieu à un moment donné. Cette Agence française du développement est un établissement public qui travaille notamment sur la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale, sur le climat, sur la santé, sur la biodiversité, la paix, l'éducation, l'urbanisme, la gouvernance, la formation, le sport, etc. Ses collaborateurs s'engagent sur plus de 1000 projets à fort impact social et environnemental, d'où le nom de Cité du développement durable. Il intervient dans 115 pays, mais aussi dans les départements d'outre-mer

français. En 2019, l'AFD a engagé 14 milliards d'euros sous forme de dons, de prêts, d'expertise technique. Il soutient à la fois des États, des collectivités locales, des entreprises, des ONG, des fondations. L'AFD est d'ailleurs formellement inscrite dans les 17 objectifs de développement durable fixés par l'ONU en 2015, d'où le nom de cet immeuble, de cette institution.

Concernant la question des îlots de fraîcheur, évidemment, ces espaces s'inscrivent dans toutes les démarches possibles (la stratégie nationale bas carbone, le schéma régional climat, Air Énergie, le SRCAE ainsi que le Plan Climat de la Ville) pour éviter les îlots de chaleur.

Plus particulièrement, concernant les espaces verts, ce projet prévoit, en tout cas à proximité, puisque le projet d'espace vert est porté par la Ville de Paris, donc ne fait pas l'objet de l'enquête publique, mais le square Marie Curie va passer de 3 600 m² à 11 000 m², donc en gros une multiplication par trois. Il y aura 152 arbres plantés, c'est-à-dire 131 de plus par rapport à l'existant. Le projet prévoit 4 500 m² de terrasse agricole, 650 m² de jardin en cœur d'îlot et environ 3 000 m² de jardin d'agrément. Il prend en compte le plan eau sur la question de l'imperméabilisation des sols. Là aussi, un travail a été réalisé.

J'en viens à l'autre sujet de votre vœu, c'est-à-dire le lieu en direction des toxicomanes. Pour être franc, ce que prévoyait d'installer la Région n'était pas un lieu en direction des toxicomanes mais en direction des sans-abri du métro avec un projet qui me semblait totalement déséquilibré où l'on réinventait un énorme lieu d'accueil des SDF, ce que l'on ne fait plus du tout. C'est pourquoi je m'y étais opposé à l'époque, et d'ailleurs Madame Pécresse y avait renoncé. Concernant ce que vous dites sur l'accueil des toxicomanes, sachez qu'il y a un lieu à toute proximité de là, géré par l'association Charonne, 9, quai d'Austerlitz. C'est juste à côté. Si vous ne le connaissez pas, c'est bon signe. Cela prouve que la gestion est correctement faite et qu'il ne pose pas de problème. Nous avions accompagné ce projet il y a déjà quelques années, mais c'est un des deux grands lieux du 13ème qui s'occupe de la question de la toxicomanie pour essayer de faire sortir de la toxicomanie un certain nombre de toxicomanes ou en tout cas de faire en sorte que sur le plan sanitaire, ils soient accompagnés. Je vous invite à visiter ce lieu. Il y a des actes médicaux, infirmiers, des psychologues, avec évidemment la délivrance de traitement de substitution.

J'ajoute que sur le projet lui-même de la Gare d'Austerlitz que je vous ai présenté, il est prévu la création d'un local de plus de 400 m² en pied d'immeuble. Ce local sera propriété de la Ville, mais sera dédié à l'association Emmaüs qui implantera un lieu d'accueil qui vise notamment à appréhender aussi les problèmes de toxicomanie et les problèmes d'addiction, donc ce que vous demandez est déjà prévu dans le projet. Cela existe dans le quartier, il y a un lieu d'accueil puisqu' il y avait déjà un lieu d'accueil, comme à proximité de beaucoup de gares, de personnes à la rue, nous nous étions engagés à une reconstitution d'une implantation sociale. Dans le même périmètre, l'association Aurore a déposé un permis de construire dans le bâtiment situé 24, quai d'Austerlitz pour faire un lieu d'accueil de jour. Sur toutes ces questions, nous avons fait en sorte que l'accueil soit prévu, car s'il n'y a pas d'accueil organisé, on se retrouve ensuite avec des problèmes à proximité de la gare. Par ailleurs, c'est légitime pour les personnes qui seront accueillies pour les protéger et les accompagner.

Je ne pourrai évidemment pas voter votre vœu puisque le projet prévoit déjà ce que vous demandez. Soit vous le retirez, soit nous le présenterons au vote, mais je ne pourrai pas voter positivement.

M. Chang Hua PENG : Je vous remercie, Monsieur le Maire, pour ces éclaircissements. Je vais quand même maintenir le vœu au vote dans la mesure où je pense très sincèrement qu'effectivement, l'existence d'un centre socio-médical dédié et fléché est quelque chose d'important. J'ai conscience que les associations Aurore et Emmaüs puissent s'installer. Je trouve que c'est quelque chose de bien. Mais je souhaiterais qu'il y ait derrière un lieu fléché pour effectivement soulager le réseau de la RATP.

M. LE MAIRE : Je vais être un peu plus sévère dans mes propos. Nous pouvons recommencer à l'infini le débat sur le projet de Madame Pécresse qui me semblait totalement insensé, car c'est toujours dans les arrondissements de l'Est, où il y a déjà le plus de lieux d'accueil que l'on veut en rajouter. Par votre intermédiaire, vous me permettez de répondre à Madame Pécresse. Je trouve cette politique inique. Je la trouve totalement scandaleuse. D'ailleurs, je vous confirme que j'en ai parlé à la Maire de Paris, j'en ai également parlé à Ian Brossat. Dorénavant, les lieux d'accueil seront disséminés sur le territoire parisien. Ils ne seront plus tous concentrés sur l'Est parisien. Dès qu'il s'agit d'ouvrir un lieu d'accueil pour les SDF, on pense au 13e, parfois au 19e, parfois au 20e, parfois au 18e, mais jamais à l'Ouest parisien. Cela me pose problème. Cela me pose un cas de conscience parce que l'on a l'air de s'opposer à des lieux qui sont par ailleurs nécessaires, mais j'ai moins de problèmes de conscience quand je vois le nombre de places et la proportion de places qui sont concentrées dans nos arrondissements, et particulièrement dans le 13ème puisque nous concentrons une très grande part des places de toute l'Île-de-France. Que ce soit la présidente de la Région qui propose ce type d'orientation me choque profondément. Elle est chargée théoriquement de faire la bonne répartition dans le territoire. Que vous souteniez cette orientation m'interroge.

Pour toutes ces raisons, je ne voterai pas ce vœu. Maintenant, je vais le soumettre à vos suffrages. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est repoussé.

POUR : 1 ELU (M. PENG)
CONTRE : 26 (LES 21 ELUS DU GROUPE PARIS EN COMMUN ET LES 5 ELUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN)
ABSTENTION : 11 (LES 7 ELUS DU GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 13ÈME ET 4 ELUS DU GROUPE UDC13 (Mmes ESTIENNE ET STIBBE ET MM. OLIVIER ET SHOUKRY).
LE VŒU EST REJETÉ A LA MAJORITÉ

V13 2020 08 – Vœu relatif à la piste cyclable technique de l'avenue d'Ivry déposé par Chang Hua PENG

V13 2020 12 – Vœu de l'exécutif municipal relatif au projet de piste cyclable sur l'avenue d'Ivry

M. LE MAIRE : Nous passons au vœu suivant que vous présentez Monsieur Chang Hua Peng sur l'avenue d'Ivry et la piste cyclable.

M. Chang Hua PENG : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit du projet de piste cyclable avenue d'Ivry qui est une piste cyclable technique. C'est une piste actuellement à l'étude. Il y a eu une concertation avec les commerçants. Je crois que les commerçants vous ont interpellés. Sur le tracé des corona-pistes, c'est une piste assez particulière, car elle n'est le débouché d'aucune piste et ne va vers aucune piste. C'est une piste sortie du réseau des corona-pistes. C'est une piste qui pose problème à mon sens dans la mesure où il n'y a pas eu de concertation avec les riverains, il n'y a pas eu de concertation avec les usagers de ce quartier. À ma connaissance, actuellement, aucune étude d'impact n'a été réalisée sur le report de transport et les conséquences que peut engendrer le report de transport suite à l'installation d'une telle piste. Effectivement, j'ai déposé un vœu pour développer la concertation entre les habitants et les riverains et effectuer cette étude pour voir la faisabilité de ce projet.

M. LE MAIRE : Je passe la parole à M. Guillou pour répondre. Il y a une proposition de vœu de substitution déposé sur table.

M. Antoine GUILLOU : Merci beaucoup Monsieur le Maire. Effectivement, je vous propose un vœu de substitution sur ce projet de piste cyclable temporaire avenue d'Ivry, car il me semble qu'il y a quelques imprécisions dans vos propos. Je confirme qu'un projet de piste cyclable temporaire est à l'étude, mais la concertation est loin d'être terminée. À cet égard, c'est bien le Maire, puisque c'était avant le début de ce nouveau mandat, qui avait pris contact avec les commerçants de l'avenue d'Ivry pour évoquer les pistes à l'étude. D'ailleurs, cette concertation n'est pas terminée puisqu'à l'issue de cet échange, les commerçants ont fait part d'un certain nombre de propositions et de préoccupations qui sont en train d'être étudiées par les services de la Ville, donc différents tracés et différentes options sont à l'étude. La concertation est donc loin d'être terminée, ce qui me semble un peu différent de ce que vous laissiez entendre.

Je voulais revenir sur le point de la continuité cyclable. Il y a bien une piste sur laquelle ce projet déboucherait ou partirait. Il y a bien une piste cyclable avenue de la porte d'Ivry qui déboucherait sur cette piste cyclable temporaire. Il y a bien un enjeu de s'insérer dans un tracé cyclable, notamment avec les communes avoisinantes, en l'occurrence Ivry-sur-Seine.

Pour ces raisons, je vous propose un vœu de substitution qui propose que la concertation se poursuive afin d'identifier le tracé le plus adapté à l'aménagement de cette piste cyclable temporaire et de permettre de trouver un tracé qui concilie les différents usages de l'espace public en tenant compte des préoccupations exprimées par les commerçants, de cet enjeu de continuité cyclable depuis la porte d'Ivry, des extensions de terrasses qui sont un phénomène ayant connu un certain succès sur l'avenue d'Ivry depuis le mois de mai et témoignant de l'intérêt de l'apaisement de la circulation et de la végétalisation d'un quartier pour son attractivité et des besoins en places de livraison exprimés par les commerçants.

M. LE MAIRE : M. Chang Hua Peng, acceptez-vous le vœu de substitution ?

M. Chang Hua PENG : Je note qu'il n'y aura pas d'étude d'impact sur le report de transport qu'un tel projet occasionnerait.

M. Antoine GUILLOU : Cela dépend de ce que vous appelez une étude d'impact. Évidemment, le trafic qui existe actuellement sur l'avenue d'Ivry a été étudié. C'est une avenue avec un trafic de véhicules relativement faible puisque la plupart du temps il y a moins de 800 véhicules par heure. C'est plutôt un faible trafic par rapport à d'autres axes parisiens. Ce paramètre est pris en compte dans les propositions de tracé qui seront faites et dans les discussions qui ont lieu. Après, il n'y aura pas nécessairement publication d'un rapport complet en tant que tel. Vu qu'il s'agit d'une piste cyclable temporaire, l'enjeu est de pouvoir répondre à la situation du moment en développant le mode de transport à vélo. Cela pourra être ensuite évalué comme toutes les pistes cyclables temporaires.

M. LE MAIRE : Quand nous avons discuté avec l'association des commerçants (Entreprises 13 en l'occurrence), nous leur avons fait part de l'importance d'avoir une réflexion à plus long terme. L'avenue d'Ivry et l'avenue de Choisy ne sont pas forcément les avenues les plus sympathiques en termes d'aménagement général. Elles sont très dédiées à l'automobile avec des nuisances, alors que cela devrait être fluide, car il y a beaucoup de stationnements en double file ou pire qui obstruent le trafic. L'avènement des terrasses a déjà changé la physionomie. Il faudra réfléchir de manière collective pour faire en sorte qu'elles soient aussi attractives que d'autres rues pacifiées parisiennes. Sinon je crains qu'une partie des gens aille ailleurs pour dîner ou faire ses courses. C'est un quartier très commerçant. L'avenue gagnerait à être plus agréable, plus pacifiée. En tout état de cause, sur la prolongation de la piste, cela me semble nécessaire. Si nous voulons continuer à privilégier les modes de circulation doux comme le vélo, il faut que les pistes aillent de quelque part à quelque part. Il ne peut pas y avoir d'interruption sur une partie du tracé. Il y aura un travail à faire sur la continuité avenue d'Ivry et avenue de

Choisy, même si je reconnais que cela peut être parfois difficile pour l'organisation des livraisons, etc. Il me semble en tout cas nécessaire d'y parvenir.
Je reviens sur la question. Acceptez-vous le vote de substitution ou non ?

M. Chang Hua PENG : Avant d'accepter ou non, je souhaitais aussi dire quelque chose devant vous concernant ces pistes cyclables techniques. Dans le 14e, il y a un retour d'expérience très compliqué. Je l'ai mis dans le vœu initialement. Il faut savoir que l'avenue du général Leclerc fait l'objet d'une piste cyclable technique où il y a un îlot sur la station du 38. Quand je vois des gens courir pour attraper le bus, ils doivent enjamber cette piste technique pour entrer dans le bus. C'est extrêmement dangereux. Sur la rue d'Alésia, nous avons des zones où les vélos sont accrochés via des arceaux ancrés au sol et vous avez des pistes techniques qui débouchent sur ces parcages de vélo. Je crains que sans étude d'impact sérieuse derrière, ces pistes techniques soient quelque chose de dangereux pour tous les usagers. Bien évidemment, vous avez parlé de concertation, de tracé, etc. C'est très important. Mais derrière, il y a une vraie réflexion poussée sur des rapports plus concrets. On ne peut pas s'en faire l'économie. L'exemple du 14e interpelle.
Concernant la proposition de vœu, je l'accepte, mais que l'on ne fasse pas l'économie d'une étude d'impact.

M. LE MAIRE : Je ne vais pas répondre sur le 14e ou l'Hôpital des enfants malades. En l'occurrence, il y a moins de problématiques d'usage. Il n'y a pas de bus qui circulent à cet endroit-là. Cela n'a rien à voir avec la circulation de l'avenue du général Leclerc. Nous ne sommes pas du tout sur des axes aussi roulants. Nous n'aurons pas ces difficultés. Nous aurons plus de difficultés à bien organiser le plan de livraisons. Cela peut être un sujet.

M. Habib SHOUKRY : Merci Monsieur le Maire. À la fin de votre intervention, vous parliez de ce besoin de places de livraison, du stationnement anarchique, de l'extension des terrasses et de la nécessité de revoir l'organisation de cet espace. Nous sommes tout à fait dans cet état d'esprit. Avant même de réfléchir à une piste cyclable, que l'on aille plus loin dans cette organisation qui est déjà une zone 30, donc qui est censée être une zone apaisée, probablement en augmentant dès maintenant les places de livraison, en réfléchissant dès maintenant à la place du vélo avec des stationnements sécurisés pour les vélos, des véloboxes, etc. Honnêtement, on ne pourra pas tout faire : avoir la piste cyclable, les voitures, les livraisons, les terrasses, etc. Par contre, il va de soi que nous sommes tout à fait en faveur du fait que la limitation à 30 soit respectée, qu'il n'y ait pas de stationnement en double file et qu'il se fasse correctement. Par contre, nous voulons vraiment éviter ce qui se passe avenue d'Italie qui est en partie morte avec des commerces qui manquent énormément de vitalité.

M. LE MAIRE : Je ne pense pas que ce soit l'automobile qui apporte de la vitalité, je pense que c'est plutôt l'inverse. L'avenue d'Italie souffre plutôt de « trop de circulation » que de « pas assez de circulation ». L'avenue d'Ivry et l'avenue de Choisy, même si le trafic est moindre, souffrent de la trop grande place laissée aux automobiles.

On ne clôturera pas ce débat ce soir, mais je rappelle que la donne va être considérablement changée dans le secteur avec l'arrivée du nouveau tramway à la porte de Choisy. Une bonne partie des personnes qui viennent du Val-de-Marne aura un transport beaucoup plus efficace. Au passage, cela va aussi contraindre les automobilistes. Tout le monde le sait. Les aménagements du tramway laissent moins de place en amont à l'automobile. Toutes les villes traversées ont donné leur accord pour qu'il y ait à la fois le tramway, une piste cyclable, moins de place à l'automobile. L'entrée vers Paris va forcément être marquée par tout cela.

On peut être pour ou contre les pistes cyclables, mais je vous accorde que si l'on fait des pistes cyclables, cela prend de la place sur d'autres modes de transport, notamment l'automobile. On ne pourra pas tout mettre. S'il y a la piste cyclable, il n'y aura pas autant de stationnements et de voies réservées aux automobiles qu'avant.

Une fois posé le jalon, si l'on est pour la piste cyclable, il faut l'organiser au mieux en regardant toutes ces problématiques de livraison. Mais ce ne sera pas la seule voie à Paris où il y aura une problématique de livraison. On ne résoudra pas tout en amont. L'idée est d'avoir un peu reporté cette installation pour se donner le temps de la réflexion.

Je vais donc soumettre le vœu de substitution à vos suffrages. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

LE VŒU V13 2020 08 EST RETIRÉ

VŒU V13 2020 12
POUR : 34
CONTRE : 4 ELUS DU GROUPE UDC13 (Mmes ESTIENNE et STIBBE et MM. OLIVIER et SHOUKRY)
ABSTENTION : 0
LE VŒU DE SUBSTITUTION EST ADOPTE A LA MAJORITE

V13 2020 09 – Vœu relatif à l'ouverture du parc de Choisy à des horaires élargis en période estivale déposé par le Groupe écologiste de Paris 13ème

M. LE MAIRE : Nous passons au vœu relatif à l'ouverture du Parc de Choisy.

M. Wilfried BETOURNE : Merci Monsieur le Maire. Nous présentons ce vœu dans la continuité de vœux similaires présentés lors de précédentes mandatures au Conseil de Paris par le groupe écologiste. Ce vœu témoigne de notre volonté de parvenir à l'ouverture de l'ensemble des parcs et jardins la nuit en période estivale. Nous le faisons pour des raisons sanitaires. Les espaces arborés sont des espaces de fraîcheur. Le changement climatique prend malheureusement une trajectoire plus qu'inquiétante et les épisodes caniculaires risquent de se produire de manière de plus en plus importante à l'avenir.

Nous le faisons aussi pour des raisons sociales, car malheureusement, c'est une réalité que de nombreux Parisiens et Parisiennes ne peuvent quitter cette ville en période estivale pour les congés. Disposer d'espaces arborés, récréatifs, même tard la nuit peut représenter un enjeu important pour ces personnes.
Nous avons conscience que de nombreux efforts ont été accomplis lors des précédents mandats pour quadriller l'arrondissement d'espaces verts accessibles à toute heure. Nous avons conscience que des questions de conflits d'usage peuvent se présenter, de l'importance d'assurer sécurité et tranquillité et donc d'assurer une présence humaine pour pacifier ces espaces. Nous avons conscience qu'une telle ouverture nécessite un travail en amont conséquent, un travail de concertation. Déposer ce vœu le 21 juillet peut paraître tardif. Néanmoins, nous estimons qu'en tant qu'écologistes du 13ème affirmer comme objectif de parvenir à l'ouverture des parcs et jardins à toute heure dans un contexte sécurisé est aujourd'hui un élément important. C'est pourquoi nous présentons ce vœu et nous le maintenons ce soir.

M. LE MAIRE : Danièle Seignot peut peut-être dire quelques mots. Mais d'abord Jean-Baptiste Olivier, je vous en prie.

M. Jean-Baptiste OLIVIER : Nous avons parlé tout à l'heure de problèmes de toxicomanes. Nous allons parler tout à l'heure de problèmes récurrents de violence urbaine, de populations gênées par le bruit.

Nous avons parlé de la Butte-aux-Cailles. Il est tout à fait impensable pour moi d'ouvrir les parcs 24 heures sur 24, même si vous avez dit « sécurisés ». Nous n'arrivons pas les sécuriser aujourd'hui. Ce serait la multiplication de foyers de violence ou de délinquance potentiels ou même de fêtes. J'aime la fête, Paris est une fête, mais il y a des gens qui travaillent et cela génère beaucoup de bruit. Nous voterons clairement contre ce vœu.

M. LE MAIRE : Danièle Seignot pour donner quelques mots d'explication.

Mme Danièle SEIGNOT : Rester dans les parcs et jardins le plus tardivement possible est un souhait pour chacun d'entre nous, mais vous avez vous-même relevé les difficultés et les conflits d'usage que cela pouvait provoquer, notamment les parties assez bruyantes. Il faut rappeler qu'en été les parcs et jardins sont ouverts jusqu'à 21 h 30, ce qui permet quand même aux familles d'apprécier de passer une partie de la soirée, voire de pouvoir pique-niquer, vu que maintenant, on peut s'installer sur les pelouses sans aucune difficulté. Nous avons pas mal de moments et de temps de respiration dans ces parcs et jardins. Par ailleurs, dans le 13ème arrondissement, nous avons déjà des parcs et jardins ouverts 24 heures sur 24. Il y a 53 parcs et jardins dans le 13ème arrondissement. Ils ont tous une configuration très particulière. Vous avez les jardins en pied d'immeuble. Il est par définition très complexe de les laisser ouverts 24 heures sur 24. Mais nous avons déjà progressé sur pas mal de parcs et jardins situés dans des lieux faciles d'accès, ouverts, faciles à surveiller pour ne pas avoir certaines difficultés d'incivilités. Nous avons par exemple le square Caffiéri qui est ouvert 24 heures sur 24, le square Bajac qui depuis 2010, est ouvert 24 heures sur 24. C'est un endroit où les jeunes peuvent en plus continuer à jouer au ballon, au basket ou au football sans trop perturber les riverains. Vous avez le jardin Françoise Giroud. La place d'Italie est ouverte 24 heures sur 24 depuis 2010. C'est un lieu qui maintenant est devenu agréable. Il y a un public jeune qui l'utilise très souvent le soir sans déranger les riverains. C'est ce qui est important. Cela permet de concilier les deux usages. Sur la promenade Lévi-Strauss, vous avez le jardin Françoise Mallet-Joris qui a été conçu comme un jardin non fermé et qui est donc ouvert 24 heures sur 24. Vous avez la petite ceinture 13 qui du 1er mai au 30 septembre est ouverte 24 heures sur 24, le jardin de la Poterne des Peupliers. Cela fait un certain nombre de jardins assez bien répartis sur tout le territoire du 13ème qui permettent justement de profiter d'espaces agréables.

M. LE MAIRE : Merci Danièle Seignot. Je suis moi-même opposé à cette ouverture du parc de Choisy la nuit. Ce n'est pas pour des raisons idéologiques. Comme l'a dit Danièle Seignot, l'idée de tout fermer la nuit n'était pas une idée que nous souhaitions poursuivre, donc il y a eu toute une série d'ouvertures nocturnes là où nous le pouvions. Là aussi, il faut savoir faire la part des choses entre le fait que certaines personnes puissent s'égayer à deux heures du matin et le fait que les riverains puissent dormir à deux heures du matin. C'est la première raison de mon opposition.

La deuxième raison est plus compliquée. Nous avons du mal à tenir le parc de Choisy. Il y a déjà beaucoup d'occupations diurnes avec des installations de personnes qui boivent de l'alcool, et c'est très compliqué pour les gardiens d'assurer cette interdiction de boissons alcoolisées. Parfois, des personnes cassent les bouteilles, se battent... Une ouverture nocturne ne me semblerait pas un bon signal.

Je pense que les conditions ne sont pas réunies pour réussir une ouverture nocturne au parc de Choisy. Je ne voterai pas positivement sur ce vœu.

Je vais le soumettre à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est repoussé.

POUR : LES 7 ELUS DU GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 13ème

CONTRE : 30 (4 ELUS DU GROUPE UDC13 (Mmes ESTIENNE et STIBBE et MM. OLIVIER et SHOUKRY), LES 5 ELUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN ET LES 21 ELUS DU GROUPE PARIS EN COMMUN)
ABSTENTION : 1 ELU (M. PENG)
LE VŒU EST REJETE A LA MAJORITE

V13 2020 03 – Vœu relatif au confort d'été des locataires du logement social déposé par Jérôme COUMET, Marie-José RAYMOND-ROSSI et les élus de la majorité municipale

M. LE MAIRE : Il y avait un autre vœu présenté par Marie-Josée Raymond-Rossi qui fera peut-être plus facilement l'unanimité, mais j'attends de voir le débat, sur la question des protections contre les épisodes caniculaires par des volets dans le parc social.

Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI : Je suis très heureuse de porter ce vœu au premier Conseil d'arrondissement du 13ème. Ce vœu a des objectifs environnementaux, mais également sociaux. Ce vœu va donner espoir à beaucoup de locataires et va répondre aux attentes de beaucoup d'associations de locataires du 13ème arrondissement. Nous le constatons tous, les périodes de canicule sont de plus en plus longues, de plus en plus chaudes et de plus en plus nombreuses. Même si les bailleurs à travers les plans climat et de réhabilitation rénovent, posent des volets et des occultants sur des immeubles en réhabilitation. Je pense aujourd'hui qu'il faut aller encore plus loin pour les immeubles et locataires qui n'auront pas la chance dans ces prochaines années d'avoir ces protections solaires et même hivernales, car elles protégeront aussi d'une fracture entre l'extérieur et l'intérieur en hiver. Je pense que vous avez tous pris connaissance de ce vœu. Il veut interpeller la Ville de Paris afin d'accompagner les trois bailleurs sociaux que sont la RIVP, Paris Habitat et Elogie-SIEMP dans la généralisation de pose de volets sur l'ensemble de leur patrimoine qui n'en bénéficie pas aujourd'hui et qui ne bénéficie pas de plan climat.
Bien évidemment, nous ne pouvons pas poser des volets sur tous les immeubles pour des raisons architecturales ou de construction. Dans ce cas, il faudra examiner toutes les autres solutions, notamment des stores occultants à l'intérieur des appartements.
Je vous remercie d'approuver ce vœu tant attendu par les habitants du parc social.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? Visiblement, il y a unanimité, enfin j'espère.
Je vais le soumettre à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE VŒU EST ADOPTE A L'UNANIMITE

V13 2020 10 – Vœu relatif à la sécurité sur la Dalle des Olympiades déposé par Jean-Baptiste OLIVIER et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13ème

V13 2020 04 – Vœu relatif à des tirs de feux et de mortiers d'artifice dans le 13ème arrondissement déposé par Jérôme COUMET, Béatrice PATRIE et les élus des groupes « Paris en Commun » et « Communiste et Citoyen »

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux deux vœux qui concernent la situation que nous avons connue notamment aux Olympiades. Je vais passer la parole à l'opposition d'abord, Jean-Baptiste Olivier, pour présenter son vœu, puis à Béatrice Patrie à la fois pour lui répondre et présenter le nôtre car nous avions pris une initiative similaire.

M. Jean-Baptiste OLIVIER : Merci Monsieur le Maire. Vous et nous avons été très largement sollicités par la population, en l'occurrence des Olympiades, mais cela a été un phénomène qui s'est généralisé.

Cela fait des mois que nous sommes sollicités fortement par la population : déjà par un confinement qui n'était pas respecté, comme cela l'est dans beaucoup de quartiers de banlieue parisienne, et depuis le déconfinement, des phénomènes de feux d'artifice. Quand cela arrive une fois, on peut dire que cela est amusant. Mais j'ai moi-même vu cela plusieurs fois et c'est assez impressionnant. Nous avons le sentiment que cela a pris des proportions tout à fait insupportables.
Je ne vais pas être plus long. Je pense que c'est assez partagé. C'est un vœu, puisque je vais le maintenir, qui demande au Préfet de police de Paris des informations sur les démarches à la fois d'investigation, mais aussi judiciaires en cours, et (et c'est conforme à mon programme de la campagne municipale) sur l'installation de davantage de caméras de vidéoprotection sur ce site. Je le maintiens, car mon groupe me l'a demandé.

Mme Béatrice PATRIE : Chers collègues, les tirs de mortier et de feux d'artifice ne sont pas du tout un phénomène nouveau. Ce n'est pas lié forcément aux circonstances exceptionnelles du Covid19. Ces tirs de feux d'artifice et de mortier fleurissent chaque 14 juillet depuis plusieurs années. La différence est que nous avons « monté en gamme » cette année, et qu'au-delà des simples troubles à l'ordre public, des nuisances sonores, évidemment du sentiment d'insécurité que cela peut générer, non seulement chez les riverains et les habitants des immeubles au pied desquels sont tirés ces artifices, cette année, nous touchons non pas aux violences urbaines comme je l'ai entendu précédemment, car je crois qu'il ne faut pas surenchérir sur le spectaculaire et le médiatique au risque de faire croître ce sentiment d'insécurité qui nous effraie tous. Mais il est clair que cette année, nous sommes au-delà des simples incivilités et que nous touchons une dimension judiciaire et pénale puisque plusieurs appartements (deux à ma connaissance) ont été incendiés. Particulièrement sur la dalle des Olympiades, le jardin partagé qui est entretenu avec beaucoup de soin par des riverains et des jardiniers amateurs a été partiellement complètement endommagé, voire mis à plat. Cette dimension pénale se traduit par des infractions puisqu'il s'avère que les artifices proviennent vraisemblablement de l'étranger et sont achetés sur Internet, donc un commerce totalement illégal et contraire à la réglementation française, que les tirs sont commis en infraction avec l'arrêté que le Préfet de police, qui n'a pas que des qualités, mais avait eu la prudence de prendre par anticipation en juin dernier pour interdire ces tirs sur la voie publique en direction des immeubles, de nuit, etc., et que nous touchons à de la dégradation et des incendies involontaires.

Évidemment, la situation est grave. Évidemment ! J'attire votre attention sur le fait que ces tirs ont été commis vraisemblablement et très largement par des mineurs, certainement agités par des majeurs qui leur procurent de façon tout à fait illégale ces artifices de contrebande moyennant un bénéfice qui ne doit pas être négligeable. Ce sont les constatations.

Monsieur le Maire, Jérôme Coumet, avait anticipé très largement ces événements puisqu'il a donné l'alerte à plusieurs reprises aux autorités compétentes, au Préfet de police, au Procureur de la République et à l'ensemble des partenaires qui interviennent dans les instances partenariales de la Ville de Paris en matière de sécurité publique, notamment au groupement local GLTD (groupement local de traitement de la délinquance) sur les risques en juin et au dispositif de veille sur les risques déjà mis en place à la Mairie du 13ème arrondissement. Peine perdue, puisqu'apparemment les services de police n'ont pu endiguer ces phénomènes qui sont allés tout à fait croissants.

C'est pourquoi Jérôme Coumet, avec des élus des groupes « Paris en Commun » et « Communiste et Citoyen » qui a pour objectif de saisir au nom de notre Conseil d'arrondissement le Préfet de police sans délai afin qu'il prenne toutes mesures utiles relevant de sa compétence pour circonscrire ces débordements, rétablir l'ordre public et assurer l'identification et l'interpellation des auteurs d'infractions. Je suis désolée pour notre collègue de l'opposition, mais nous n'en sommes plus à demander des informations au Préfet de police, nous en sommes à lui demander une intervention efficace. Je vous informe à cet égard que cet après-midi, avec Jérôme Coumet, nous nous sommes rendus sur la dalle des

Olympiades en présence du Procureur de la République auprès du tribunal judiciaire de Paris, de la directrice de cabinet adjointe du Préfet de police, de la directrice de la sûreté publique et des représentants du commissariat de sûreté publique du 13ème arrondissement, et nous avons fait une sorte d'état des lieux et envisagé en commun avec le Procureur de la République les mesures qui peuvent être utilement prises pour mettre fin à ce type de phénomène.

Notre vœu propose également qu'une action soit menée conjointement par les services de police et la douane s'agissant de la livraison de mortier et de feux d'artifice en provenance de l'étranger en infraction à la réglementation nationale. Une mesure qui nous paraît tout à fait essentielle, car ces faits sont commis essentiellement par des jeunes, des mineurs, est que nous proposons qu'un plan de prévention soit initié dans le 13ème arrondissement à la rentrée prochaine sur ces questions en direction des élèves du second degré en partenariat avec le commissariat, donc les services de police, les sapeurs-pompiers, le rectorat et la mairie. Nous organisons d'ailleurs une réunion pour préparer ce plan de prévention pour la rentrée prochaine. Je parle sous le contrôle de M. Bassiouni et Mme Raymond-Rossi.

M. LE MAIRE : J'ai bien compris, M. Olivier, que vous ne souhaitiez pas retirer le vôtre. Le nôtre semblait plus complet. Je veux bien le voter à condition que vous fassiez ce que vous venez de dire, c'est-à-dire que vous mettiez dans votre vœu qu'il s'adresse au préfet de police (interpellation du préfet de police).

M. Jean-Baptiste OLIVIER : Le groupe a déjà demandé de le modifier.

M. LE MAIRE : Je vais soumettre au vote les deux vœux : le vôtre ainsi amendé, et le nôtre, qui concourent de toute façon à la même orientation.
Excusez-moi, je n'avais pas vu la demande de prise de parole.

M. Wilfried BETOURNE : Merci beaucoup. Je souhaitais juste au nom du groupe écologiste signifier notre position. Nous sommes évidemment d'accord sur le fait que les événements qui se sont déroulés sont parfaitement inacceptables, qu'une réponse doit être apportée, qu'une réponse pénale doit être apportée. Nous nous associerons plutôt et nous voterons le vœu présenté par la majorité, car il nous apparaît plus complet, il nous apparaît répondre aux problématiques qui se posent réellement et que nous estimons qu'un plan de prévention doit être une réponse qui doit apparaître dans la proposition adoptée. C'est pourquoi nous privilégierons le vœu déposé par la majorité.

M. LE MAIRE : J'aurais aussi préféré qu'on se regroupe sur celui-là, mais je ne veux pas paraître sectaire. Sur le fond, je suis d'accord avec les demandes, même si elles sont moins complètes, proposées par Jean-Baptiste Olivier.

Mme Béatrice PATRIE : Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je voudrais observer, s'agissant du vœu de M. Olivier, qu'il demande que des caméras de vidéoprotection soient installées à plusieurs endroits de la dalle des Olympiades. Ces caméras existent d'ores et déjà. Ce sont des caméras installées sous l'autorité de la Préfecture de police. Je vois mal que l'on puisse doubler ce dispositif de Préfecture de police par des caméras supplémentaires. À tous les endroits stratégiques, il y a des caméras de vidéoprotection. Mais vous savez comme moi qu'il est vrai que l'intervention des services de police sur une dalle qui n'est pas accessible par des véhicules motorisés est compliquée. Maintenant, il faut une véritable volonté, je ne dirai pas « politique », mais « politique » au sens large, des autorités de la sûreté publique et des autorités judiciaires.

M. LE MAIRE : Je suis d'accord quoique ce dispositif pourrait être complété pour quelques zones aujourd'hui aveugles, que nous avons d'ailleurs constaté cet après-midi. Il n'y en a pas sur les entrées des bailleurs sociaux. Je crois que c'est là où il y a beaucoup de problèmes. Il serait judicieux de demander

que ce soit complété. Nous nous étions beaucoup battus à l'époque, et vous vous souvenez peut-être de ces débats, pour obtenir que la dalle des Olympiades soit également couverte. Cela n'a pas été une mince affaire. Sous prétexte qu'elle était privée de droit, la Préfecture de police n'avait pas prévu de couvrir les Olympiades.
Je vais peut-être m'abstenir sur le vœu de Jean-Baptiste Olivier, mais je ne voulais pas formellement voter contre parce que je suis d'accord sur le fond.

Je vais d'abord soumettre le vœu de Jean-Baptiste Olivier à vos suffrages. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est formellement adopté.

POUR : 5 (LES 4 ELUS DU GROUPE UDC13 (Mmes ESTIENNE ET STIBBE ET MM. OLIVIER ET SHOUKRY) ET M. PENG)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 33 (LES 7 ELUS DU GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 13ème, LES 5 ELUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN ET LES 21 ELUS DU GROUPE PARIS EN COMMUN)

LE VŒU EST AMENDE ET ADOPTE A LA MAJORITE

M. LE MAIRE : Et le vœu que nous présentons. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE VŒU EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Nous avons terminé avec l'ordre du jour de notre Conseil. Je vous remercie beaucoup de votre attention et je vous souhaite un bel été que j'espère sans Covid.